



LE BUDGET AUDET

■ Transports en commun
1,5 milliard pour les villes

■ Forêt
925 millions
pour les forestières

■ Tabac
Maintien de la taxe
olympique

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 64

LE VENDREDI 24 MARS 2006

87c + TAXES = 1\$

DE TOUT POUR TOUS

PERSPECTIVES

Le rêve albertain

Michel Audet a dû rêver de puits de pétrole et de cow-boys solitaires dans la nuit de mercredi à hier. Quelques heures plus tôt, sa vis-à-vis albertaine, Shirley McClellan, avait déposé un budget prévoyant un surplus de 4,1 milliards en 2006-07, qui pourrait facilement être multiplié par trois à la fin de l'année.



Michel David

Le seul regret de Mme McClellan était d'avoir prévu une hausse des dépenses de 10 %, malgré une «gestion prudente». Hier, M. Audet était visiblement envieux. «On ne vit pas sur la même planète», a-t-il laissé tomber. Sans doute, mais à voir son budget, on pouvait se demander s'il n'avait pas découvert un petit gisement de pétrole quelque part en Gaspésie.

Paraphrasant Mme McClellan, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a parlé d'une «approche prudente» qui lui a permis de limiter la hausse des dépenses à 4,1 % alors qu'elle était d'à peine 2,3 % en 2005-06. Les employés de l'État, qui pestent contre la loi 142, vont recevoir un choc en apprenant que le gouvernement avait les moyens d'augmenter les crédits consacrés à la santé de 6,3 % et ceux destinés à l'éducation de 5,4 %.

Même s'il se fait tirer l'oreille pour respecter la promesse de Paul Martin en ce qui concerne les services de garde, le gouvernement Charest peut dire un gros merci à Stephen Harper, qui a accepté de respecter l'engagement préélectoral de Ralph Goodale sur la péréquation, ce qui a permis à M. Audet d'anticiper une hausse substantielle de 8,3 % des transferts fédéraux, au moins pour cette année. Il est bon d'avoir des amis.

Après un remaniement ministériel raté et un message inaugural moqué de toute part, le ministre des Finances avait la lourde responsabilité de donner

VOIR PAGE A 8: RÊVE



* SUITE EN PAGE 6...

■ Réduction de 40 % du poids de la dette en 20 ans

■ 1,3 milliard de plus pour la santé, 660 millions pour l'éducation

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre des Finances, Michel Audet, a présenté un budget habile où le remboursement de la dette, grâce au nouveau Fonds des générations, se conjugue avec le développement accéléré de l'énergie renouvelable et où la santé et l'éducation reçoivent de l'oxygène grâce notamment à la hausse marquée de la péréquation.

«Nous pouvons aujourd'hui nous engager envers les générations futures», a déclaré Michel Audet dans son discours à l'Assemblée nationale.

Le deuxième budget Audet — et le quatrième du gouvernement Charest — prévoit des revenus de 57,9 milliards, en hausse de 4,4 %, alors que les dépenses de programmes croissent de 3,9 %, une solide augmentation par rapport au pourcentage de 2,7 % l'an dernier. Si on tient compte du service de la dette, les dépenses de l'État bondissent de 4,1 %, contre 2,3 % en 2005-06. En fait, l'État engage les revenus de presque toute la croissance nominale de l'économie, qui se situera à 4,2 %, selon les prévisions du ministère.

Pour équilibrer son budget, Michel Audet doit une fière chandelle au gouvernement fédéral. C'est un budget «pour une majorité de Québécois qui veulent se reconnaître dans un Canada ouvert à leur différence», a dit le ministre. Cette différence s'est traduite par des espèces sonnantes et trébuchantes. Ainsi, le Québec recevra 8,3 % de plus en transferts fédéraux, une somme supplémentaire de 824 millions, dont 12 % de plus au chapitre de la péréquation. Cette augmentation de la péréquation découle de la déclaration

«Nous pouvons aujourd'hui nous engager envers les générations futures», a déclaré Michel Audet

VOIR PAGE A 8: EAU

VOIR PAGE A 8: AUDET

De l'eau pour rembourser la dette

GÉRARD BÉRUBÉ

Le ministre Audet a introduit hier un premier mécanisme visant à endiguer l'évolution de la dette publique du Québec. En faisant appel à Hydro-Québec, on crée le Fonds des générations, qui sera capitalisé et qui, espère-t-on, devrait contribuer à diminuer l'endettement du Québec de 30 milliards d'ici 2025. Du coup, compte tenu du flou des sources d'ap-

visionnement de ce fonds, la porte s'ouvre à une éventuelle hausse des tarifs d'électricité pour rembourser la dette, une possibilité que Québec se réserve d'ailleurs. Du coup également, le gouvernement introduit une redevance sur l'eau captée.

Dans cette offensive visant à réduire le poids de la dette, le gouvernement mise d'abord sur une croissance économique plus forte que l'augmentation de la dette inhérente aux dépenses d'immobi-

lisations. Mais la pièce maîtresse est la création du Fonds des générations.

La formule a surpris hier. Le Fonds des générations sera géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec. Avec ce fonds, capitalisé, on fait le pari que le rendement obtenu sera supérieur au coût de la dette. Ce taux devrait osciller entre 4,5 % et 5,2 %

■ Autres informations, pages A 2, A 3 et A 5 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6 ■ Des extraits du budget, page A 7

IRAK

Les otages canadiens sont libres

Des soldats canadiens ont participé à l'opération de sauvetage

■ À lire en page B 1

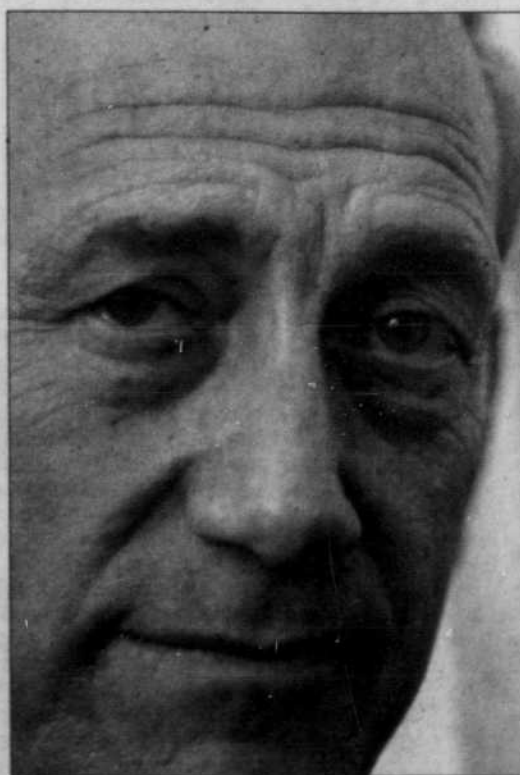


INDEX

Annonces	C 6	Monde	B 6
Avis publics	B 2	Mots croisés	B 2
Cinéma	C 3	Nature	C 4
Décès	C 6	Resto	C 7
Éditorial	A 6	Sudoku	C 6
Idées	A 7	Télévision	B 5
Météo	C 4	Week-end	C 1

Main basse sur le Jourdain

L'annexion de cette riche vallée est au cœur du projet d'Éhoud Olmert



Éhoud Olmert

CHRISTIAN RIOUX

Jiftlik (vallée du Jourdain) — Au loin, le Jourdain apparaît comme un mirage. Pour atteindre ce lieu mythique qui est le plus bas du monde et où, dit-on, Jésus a été baptisé, il faut serpenter pendant de longues minutes entre des collines aux tons pastel. Un peu comme lors d'un atterrissage, les oreilles se bouchent pendant que la mer Morte, à droite, et les sommets de la Jordanie à l'horizon vous laissent bouche bée.



Elections israéliennes

Loin des visions de carte postale, la vallée du Jourdain est aujourd'hui au cœur du discours d'Éhoud Olmert, qui devrait succéder mardi à Ariel Sharon si on se fie aux sondages. Le premier ministre a en effet annoncé que s'il se retirera de plusieurs territoires

VOIR PAGE A 8: ISRAËL

Pour la vérité, le réconfort et l'espoir.

Paulette Chayer Gélinau
Fabienne Moreau

Se guérir d'un parent alcoolique

NOVAIS

144 pages — 18,95 \$

« Pour une fois, on ne me juge pas !
On me propose des solutions. »



NOVAIS

LE BUDGET AUDET

CULTURE

Québec prend le virage du patrimoine

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Habitué à des hausses conservatrices de 2,5 % à 3,8 % avec le gouvernement Charest, le ministre de la Culture et des Communications a vu hier son enveloppe passer de 542 à 584 millions de dollars, un bonds de 8,5 %. Cette confortable marge de manœuvre a été accueillie avec enthousiasme par la ministre Line Beauchamp, qui a vu dans ce budget Audet de «très bonnes nouvelles» pour le milieu culturel.

Une bonne part de cet argent neuf sera consacré aux immobilisations et à la préservation du patrimoine, un choix qui a eu l'heur de déplaire à plusieurs organismes culturels. Ceux-ci n'ont pas du tout apprécié de voir glisser cette manne au profit des institutions «alors que ni le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), ni la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ne recevront un sou supplémentaire», a fait valoir Sébastien Gilbert, le porte-parole du Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), une coalition qui regroupe 15 000 membres issus de divers organismes culturels.

Le gouvernement a en effet choisi de mettre l'accent sur le patrimoine et les immobilisations. C'est ainsi que le milieu culturel profitera lui aussi des revenus de la taxe sur le tabac puisqu'une partie sera utilisée pour la création d'un Fonds culturel du patrimoine québécois. Doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année, ce fonds devrait générer en cinq ans pas moins de 200 millions de dollars en investissements si la contribution des partenaires est la hauteur des attentes du ministre des Finances.

Cette initiative a été qualifiée de «très intéressante» hier par le directeur des programmes d'Héritage-Montreal, Dinu Bumbaru. Ce dernier a souligné qu'il était rafraîchissant de voir que la fiscalité puisse être ainsi associée au patrimoine, un réflexe qui fonctionne très bien dans certains pays, notamment en Grande-Bretagne.

Une enveloppe de 58 millions a également été ménagée pour réaliser des projets d'investissements en immobilisations principalement dans le réseau mal en point des bibliothèques municipales. Une aide accrue de cinq millions aux musées a aussi été annoncée. Ce faisant, le gouvernement investit dans des «institutions qui constituent aussi des attraits touristiques importants», a estimé M. Audet.

Le ministre des Finances a également annoncé la fin du moratoire sur l'aide destinée aux écoles de formation artistique. «C'est une très bonne nouvelle que le milieu attendait depuis 20 ans. On va injecter un million de plus, un montant qui sera récurrent», a précisé l'attachée de presse de la ministre Line Beauchamp, Véronik Aubry.

A ces sommes, s'ajoutent diverses mesures fiscales totalisant 3 millions de dollars qui visent notamment à améliorer la rente d'étalement du revenu d'artiste. Par ailleurs, Télé-Québec a vu son budget être augmenté de deux millions, tandis que la production de DVD musicaux et d'humour a été intégrée au programme actuel de crédits d'impôt pour la production d'enregistrements sonores, à la grande satisfaction de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ).

Toutes ces annonces n'ont toutefois pas suffi à rallier le milieu culturel, au premier chef le MAL, qui bataille depuis longtemps pour que Québec augmente de 23 millions les crédits alloués à la culture: 18 millions pour le CALQ et 5 millions pour la SODEC. «La ministre abandonne les artistes et les organismes culturels à leur sort. [...] C'est un aveu du désengagement de l'État au profit du privé», a déploré Sébastien Gilbert.

La consternation était tout aussi grande du côté du plus grand syndicat d'artistes du Québec, l'Union des artistes (UDA), qui a accueilli ce budget avec «colère», selon les mots de son président, Pierre Curzi. «Ce qui est annoncé contredit la politique gouvernementale qui devrait favoriser les créateurs et la création. Le Parti libéral avait un beau programme électoral mais il ne l'applique pas en investissant plus dans le béton. Je ne nie pas les besoins du patrimoine religieux ou des musées. Seulement, les créateurs se retrouvent avec la portion congrue.»

Avec Stéphane Baillargeon
et Antoine Robitaille
Le Devoir

158 millions pour le logement social

ISABELLE PORTER

Québec — Le milieu communautaire se réjouit des investissements de 158 millions dans le logement social mais déplore que le gouvernement n'intervienne pas plus directement dans la lutte contre la pauvreté.

«Les fonds en logement social sont une bonne chose, mais ça ne règle pas le problème de revenu des personnes les plus pauvres», signalait Vivian Labrie, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui déplore qu'on ait privilégié le remboursement de la dette plutôt que l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) abonde dans ce sens. «Le FRAPRU se dit satisfait des 158 millions additionnels que le budget Audet investit dans la construction et la rénovation de logements sociaux. [Il] considère toutefois indécent que le budget n'ait toujours rien prévu pour relever les prestations d'aide sociale.» «même seulement pour les indexer pleinement au coût de la vie.»

La balance des investissements annoncés dans le budget permettra de construire 1400 logements sociaux au Québec. Des 158 millions, 16 sur trois ans sont alloués à la rénovation d'habitations à loyer modique et 29 serviront à compenser la hausse des coûts de construction dans le secteur.

Par ailleurs, dix millions de dollars sur cinq ans sont investis dans un nouveau Fonds d'investissement pour les entreprises d'économie sociale auquel Fondation, le Fonds de solidarité et le gouvernement fédéral verseront 48 millions de plus.

Le gouvernement tente en outre de favoriser la philanthropie en faisant passer le taux de crédit de 20 à 24 % pour les dons de 200 \$ et plus.

Collaboratrice du Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le budget Audet permet de couvrir la hausse des coûts de système mais les universités n'ont rien obtenu au titre du réinvestissement.

ÉDUCATION

Les universités sont laissées pour compte

La plus grosse part des 660 millions supplémentaires ira au primaire et au secondaire

ANTOINE ROBITAILLE
MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Québec — Avec le budget Audet, le gouvernement du Québec injecte quelque 660 millions de dollars supplémentaires dans le système d'éducation, mais l'argent neuf va presque exclusivement aux niveaux primaire et secondaire, et une petite portion au collégial, l'opération laissant de nouveau les universités sur le carreau.

Dans un flot de réactions saluant sobriement cette augmentation de 5,4 % du budget de l'éducation pour 2006-07, les universités ont manifesté leur vive déception de se retrouver, «pour une quatrième année, sans réinvestissement», comme l'a déploré le président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), Roch Denis.

La grande enveloppe de l'éducation est portée à 13 milliards, ce qui s'explique sans grand étonnement par l'ajout de 100 millions pour les élèves en difficulté. Cet ajout, qui correspond à l'entrée en piste de 1800 professionnels dans les écoles, constitue un effet direct de la dernière négociation publique avec les enseignants.

L'ajout d'une heure et demie au primaire en septembre prochain augmente aussi le portefeuille des écoles, de 92 millions de dollars pour la prochaine année et de 143 millions par année ensuite.

Devant cette hausse de leur budget, les commissions scolaires ne pouvaient «que se réjouir» hier, même si les vraies réponses ne surgiront vraiment que dans les règles budgétaires à venir, a indiqué le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), André Caron.

«Nous gardons nos applaudissements pour plus tard, mais il faut reconnaître ce réel investissement», a indiqué hier M. Caron, qui se désolait par ailleurs de ne

décoder aucune nouvelle mesure en matière de fiscalité scolaire, le réseau souhaitant un étalement des hausses de la taxe scolaire.

Le gouvernement entend aussi consacrer:

- 110 millions pour la transformation des laboratoires de science du deuxième cycle du secondaire;
- 40 millions pour la mise à jour et la création de nouveaux programmes en formation technique au collégial;
- 60 millions pour la construction du pavillon John Molson, de l'université Concordia;
- 20 millions pour l'ajout d'équipements de technologie de l'information et des communications.

Pour les cégeps, qui demandaient 245 millions en développement, en plus de la protection des coûts de système, c'était le soupir de soulagement suivi d'un certain dépit. «Nos coûts de système sont couverts, et c'est un effort qu'il faut reconnaître, mais force est de constater qu'il y a peu dans ce budget pour le développement du réseau collégial», a indiqué le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, qui a toutefois appris avec plaisir la reconduction d'un montant de 15 millions pour les cégeps en région.

Les universités voient leurs coûts de système couverts, mais pas l'ombre de ce réinvestissement pourtant réclamé à grands cris. «Les chefs d'établissement accueillent avec déception et inquiétude ce budget», a déclaré hier le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, qui a toutefois appris avec plaisir la reconduction d'un montant de 15 millions pour les cégeps en région.

Ce silence financier à des demandes pourtant martelées par les universités pourrait créer «une spirale financière désastreuse pour la construction des universités», a précisé M. Denis, qui espère encore que Québec et Ottawa se commettront sous peu pour soutenir les institutions.

«Il faut espérer que le gouvernement accepte de tenir à l'automne ce grand débat sur le financement de l'édu-

cation, parce qu'il faudra arriver à trouver d'autres solutions», expliquait Gaëtan Boucher, faisant allusion à ce débat public promis par le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier.

Critique de l'opposition en matière de finances et ancien ministre de l'Éducation, François Legault a aussi déploré l'absence d'argent neuf pour le secteur universitaire. Il n'y a pas dans le budget Audet de quoi «se préparer à l'économie du savoir» puisque le gouvernement libéral ne fait «qu'attendre Ottawa», a-t-il déclaré.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a aussi exprimé sa déconvenue devant les annonces d'hier, soulignant «qu'aucune nouvelle somme n'est accordée à ce domaine d'avenir», comme l'a indiqué le président, François Vincent, rappelant au passage que Jean Charest s'était pourtant engagé à réinvestir 240 millions sur cinq ans dans les universités du Québec.

Quant à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), son président, Étienne Hudon-Gagnon, s'est déclaré agréablement surpris que le gouvernement ait annoncé le financement d'un plan de réussite de 20 millions de dollars au niveau collégial, et le fait que les fameux 103 millions de prêts et bourses aient été récupérés représente aussi une source de satisfaction.

Notons que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a aussi appris avec soulagement l'augmentation du budget de l'éducation, qu'elle aurait toutefois gonflée davantage plutôt que de créer un fonds des générations. Le syndicat s'est réjoui de cette nouvelle enveloppe de 12 millions de dollars — versés en trois ans — pour financer des services de garde à coût réduit pendant la semaine de relâche scolaire, une «mesure qui facilitera très certainement la vie des parents», a indiqué la centrale par voie de communiqué.

Le Devoir

AIDE CIBLÉE

Coup de pouce aux forestières

FRANÇOIS DESJARDINS

Pour en finir avec «beaucoup d'éparpillement dans le domaine économique», selon les dires du ministre Michel Audet, le budget annoncé hier a concentré les stimulants en bonne partie auprès du secteur forestier de même qu'auprès des petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles bénéficieront encore d'une légère baisse du taux d'imposition.

Le gouvernement a dévoilé une enveloppe de 925 millions sur quatre ans pour les entreprises forestières, frappées de plein fouet par la hausse du dollar canadien, le conflit du bois d'œuvre, la concurrence étrangère, les coûts énergétiques ainsi que les restrictions de coupe imposées par le rapport Coulombe. Si l'on ajoute les 167 millions annoncés l'an dernier mais non dépensés, l'aide totalise donc 1,1 milliard sur la période.

«Le secteur forestier se trouve dans une nouvelle réalité commerciale», a dit le ministre des Finances, Michel Audet. Alors que l'effectif du secteur se chiffrait à 82 000 employés dans 1400 entreprises en 2003, environ 3300 emplois ont disparu depuis avril 2005.

De façon plus spécifique, une enveloppe de 425 millions est prévue pour des prêts à investissement et à la modernisation des équipements, alors qu'une autre tranche de 436 millions devrait aider à réduire les coûts

d'exploitation des entreprises. Ce deuxième montant sera notamment constitué d'un crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction de chemins d'accès et d'un crédit pour les investissements réalisés jusqu'en 2009 par les compagnies de première transformation.

Il y aura aussi une enveloppe de 44 millions pour l'aide aux travailleurs, laquelle sera destinée au soutien «pendant la période de transition» et à la recherche d'emploi.

Les mesures ont reçu un accueil mitigé de la part de Guy Chevrete, qui dirige le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Il a signalé qu'une partie de la somme affectée aux prêts sera, tel que l'indique le budget, allouée aux entreprises «pouvant offrir des garanties à même les droits compensatoires et anti-dumping versés en fiducie» auprès des Américains. «Mettons les choses au clair, c'est notre argent, a-t-il dit. Ce sont des prêts à partir de nos dépôts. Pourquoi alors ne pas annoncer 1,2 milliard, soit le montant qu'on a en fiducie?» De plus, la mesure empêche qu'un prêt couvre plus que 25 % d'un projet, a-t-il déploré.

Les Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) se sont réjouis de cette aide mais ont déploré que d'autres secteurs, comme le meuble, l'aluminium et le vêtement, n'obtiennent rien. «On s'attendait à mieux», a dit le président des MEQ, Daniel Charron.

L'avis était le même à la Fédération des tra-

vailleurs du Québec. «J'ai l'impression que Québec a tout simplement abandonné les problèmes du secteur manufacturier», a dit Henri Massé, le président.

Baisse d'impôt

Le budget Audet contient par ailleurs un coup de pouce pour les PME, qui verront leur taux d'imposition sur la première tranche de 400 000 \$ de revenus passer de 8,5 % à 8,0 %, après être passé l'an dernier de 8,9 % à 8,5 %. La nouvelle baisse, a dit Québec, représente un allègement fiscal sur un an de 37 millions pour 100 000 PME.

Le taux d'imposition des grandes entreprises, que Québec a commencé à augmenter l'an dernier tout en récupérant la baisse annoncée par Ottawa, se situe à 9,9 % cette année. Même si Ottawa n'a pas encore appliqué sa baisse, Québec maintient sa hausse. «Il n'y a pas grand-chose pour la grande entreprise», a dit Françoise Bertrand, qui dirige la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Le budget contient aussi une mesure de 100 millions sur trois ans pour le secteur agricole, notamment pour des laboratoires d'épidémiologie et l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc.

Le Devoir

LE BUDGET AUDET

FINANCES PERSONNELLES

Le fardeau fiscal des contribuables sera allégé

Pourtant, les revenus fiscaux nets augmenteront de 88 millions

GÉRARD BÉRUBÉ

Haussée de la déduction pour travailleurs, bonification du crédit pour personne âgée à domicile, mesures d'encouragement à l'utilisation des transports en commun... Le budget 2006-07 du ministre Audet fait miroiter une réduction de l'impôt des particuliers de 362 millions. Des grenailles, disait-on hier, qui seront en partie compensées par une hausse de 88 millions provenant d'une hausse de l'imposition du dividende placée sous le thème d'une harmonisation avec le fédéral.

Au total, avec l'indexation du régime fiscal, on se réjouit de pouvoir offrir un allègement de 1,5 milliard du fardeau fiscal des Québécois sur une base de pleine année.

La principale mesure visant le fardeau fiscal des particuliers est la hausse, de 500 \$ à 1000 \$, de la déduction pour les travailleurs à compter du 1^{er} janvier 2007. L'impact fiscal se situe à 65 millions pour l'exercice en cours et à 288 millions pour l'exercice budgétaire de 2007-08. Cette déduction, introduite lors du budget précédent, est égale à 6 % du revenu de travail (jusqu'à concurrence de 1000 \$ à compter de 2007) et devrait permettre à 3,2 millions de travailleurs, dont 162 000 travailleurs autonomes, d'en bénéficier, fait-on miroiter.

Pour une personne vivant seule et ayant un revenu de 35 000 \$, la déduction passe de 115 \$ à 230 \$. Elle passe de 100 \$ à 200 \$ pour une personne seule dégageant un revenu de 40 000 \$. Un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail totalisant 45 000 \$ verra cette déduction passer de 200 \$ à 400 \$. Elle passera de 240 \$ à 480 \$ pour un même couple totalisant un revenu de 75 000 \$, selon les calculs du ministère des Finances.

Les autres mesures, plus marginales, portent sur la bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée. L'impact s'élève à cinq millions cette année et à 37 millions pour l'exercice 2007-08. Suivent l'amélioration du traitement fiscal relatif aux dons (trois millions cette année, 13 millions en 2007-08) et les mesures visant à encourager l'utilisation des transports en commun (deux millions et six millions respectivement).

Au total: 75 millions en 2006-07 et 345 millions en 2007-08. Mais pour parvenir à cette promesse de réduction du fardeau fiscal d'un milliard de dollars par année, les documents du ministre Audet chiffrent à 362 millions l'impact des mesures annoncées hier sur la base d'une pleine année. A cela, il faut ajouter l'indexation des paliers d'imposition, introduite par le gouvernement précédent — (dont le taux se chiffre à 2,43 % en 2006 et que l'on situe à 2,2 % en 2007), qui se traduit par une réduction de 1,17 milliard de la charge fiscale des particuliers sur la même base temporelle, soit un total de 1,5 milliard.

Michel Audet a souligné ceci: «L'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2007 réduit la charge fiscale annuelle des contribuables québécois de 1,2 milliard». Il a aussi ajouté qu'en 2006, «le taux d'indexation du régime d'imposition québécois [2,43 %] est le plus élevé au Canada».

Transports et environnement

La mesure a peu d'incidence fiscale, mais le ministre Audet a annoncé une hausse de 100 % à 200 % de la déduction fiscale de l'employeur liée à l'achat de laissez-passer de transports en commun payés pour ses employés. S'ajoute la non-imposition, pour l'employeur, de cet avantage fiscal accordé par l'employeur.

«Un usage accru des transports en commun pourrait donc contribuer efficacement à réduire l'émission de gaz à effet de serre et à favoriser un développement durable», retient-on. D'où cet élément incitant les employeurs et les employés à utiliser les transports en commun. En supposant un coût annuel du laissez-passer de 800 \$ et selon le taux d'imposition respectif retenu, la déduction fiscale de l'employeur passe de 79 \$ à 158 \$. Et on renonce à récupérer une valeur de 160 \$ des mains de l'employé.

Poursuivant sa logique pro-environnementale, le ministre des Finances a également annoncé une mesure visant à promouvoir l'utilisation des véhicules hybrides peu émissifs. Le régime de la taxe de vente du Québec sera modifié pour y introduire un remboursement partiel de la TVQ en ce qui a trait à la vente ou à la location à long terme de tels véhicules, jusqu'à concurrence de 1000 \$. Cette mesure s'applique à un véhicule admissible acheté à compter de maintenant et avant le 1^{er} janvier 2009.

Ici, l'expression «véhicule hybride» désignera un véhicule automobile dont la production d'énergie est assurée par l'association d'un moteur thermique et d'un moteur électrique». De plus, «le ministre du Revenu devra être convaincu que la consommation de carburant de ce véhicule, sur route ou en ville, est de six litres ou moins aux 100 kilomètres».

Dividende

Enfin, le ministre des Finances se joint à son homologue du fédéral et harmonise le traitement fiscal associé aux dividendes. Ottawa avait abaissé l'imposition du dividende le 23 novembre dernier afin de rétablir un certain équilibre avec le traitement fiscal associé aux fiducies de revenu. Mais dans le cas de Québec, l'harmonisation se traduira par une hausse des entrées fiscales.

L'équation fait appel à un taux de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Ce mécanisme se verra plus cohérent et plus équitable, promet-on. Ainsi, le taux de majoration sera harmonisé aux règles fédérales pour le dividende versé par les grandes sociétés (il passera de 25 % à 45 %); il demeure inchangé, à 25 %, pour le dividende versé par les petites entreprises. Quant au taux de crédit d'impôt, il sera augmenté pour les dividendes reçus d'une grande entreprise (de 10,8 % à 11,9 %) et diminué pour ceux provenant d'une petite entreprise (de 10,8 % à 8 %).

L'effet net de ce jeu d'ajustement: «Ces mesures augmenteront les revenus fiscaux du gouvernement du Québec de 88 millions sur une pleine année», peut-on lire dans les documents budgétaires.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le budget Audet prévoit 1,5 milliard de dollars pour développer les transports en commun.

SOUTIEN AUX VILLES

1,5 milliard pour les transports en commun

Un nouveau pacte fiscal sera bientôt conclu

ISABELLE PORTER

Québec — Le nouveau budget accorde 1,7 milliard de plus aux municipalités, dont 1,5 milliard ira aux transports en commun. Le gouvernement a également annoncé qu'il avait conclu une entente de principe avec les municipalités dans le dossier du pacte fiscal reposant sur le remboursement en sept ans de la taxe de vente (TVQ) vers les villes.

«Les municipalités demandaient d'avoir une source de revenus stable basée sur le remboursement de la TVQ. Ça va leur être accordé. [...] Il s'agit d'une entente à long terme jusqu'à sept ans», a expliqué le ministre des Finances, Michel Audet, en précisant que les détails de l'entente restent à préciser. Cette nouvelle entente et le remboursement progressif de la TVQ ne sont toutefois pas pris en compte dans le budget de cette année.

Les autres nouvelles sommes prévues pour les villes dans le budget 2006-07 concernent plutôt les transports en commun. Ce secteur bénéficie d'une attention particulière dans le budget avec des investissements de 1,5 milliard en trois ans. «Les bienfaits des transports en commun sont indéniables. Un autobus remplace jusqu'à 40 voitures et émet six fois moins de gaz à effet de serre», a signalé le ministre. «[Le transport collectif] est un choix intelligent, un choix écologique et le choix de notre gouvernement.»

Ces fonds iront notamment à la rénovation du métro de Montréal (stations et wagons) et au développement du nouveau train de banlieue sur l'axe nord-est de Montréal. À Québec, 15 millions sont attribués au Réseau de transport de la capitale (RTC) pour l'entretien du garage et des autobus.

Pas de laissez-passer pour les employés de l'État

Tel qu'annoncé plus tôt cette semaine, le gouvernement offrira des incitatifs fiscaux aux entreprises qui assument le coût des laissez-passer de leur personnel. L'État n'entend toutefois pas donner l'exemple avec ses propres employés. «Rien n'a été prévu pour cela, à moins que les syndicats soient ou-

verts à en discuter», a indiqué un fonctionnaire du Conseil du trésor.

Dans le même élan, on prévoit en outre de rembourser la taxe sur le carburant des sociétés de transports en commun. Le gouvernement encourage également les Québécois à investir dans les véhicules hybrides en accordant aux futurs acheteurs un remboursement de la TVQ. La taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel sera également remboursée.

Le budget prévoit des injections d'argent ciblées pour les «grandes villes». On s'engage à payer à Québec et à Montréal la totalité des taxes foncières des musées, de la Grande Bibliothèque et du Grand Théâtre, une somme de huit millions. Les démarches de la métropole visant à attirer de «grands événements sportifs» seront aussi soutenues.

Du côté de Québec, on investit dans le secteur des transports et tout particulièrement dans la modernisation de l'aéroport Jean-Lesage. On s'engage à payer à Québec et à Montréal la totalité des taxes foncières des musées, de la Grande Bibliothèque et du Grand Théâtre, une somme de huit millions. Les démarches de la métropole visant à attirer de «grands événements sportifs» seront aussi soutenues.

Autre annonce importante pour les villes, le gouvernement majeure sa contribution au financement des services de la Sécurité du Québec par l'octroi de 112,5 millions en cinq ans. Cela permettra au gouvernement d'égaliser la contribution des municipalités, comme c'était le cas auparavant. Les conférences régionales des élus (CRE) se font quant à elles octroyer une enveloppe supplémentaire de huit millions.

Les municipalités ont fort bien accueilli le budget du ministre Audet. Elles se sont particulièrement réjouies de l'entente survenue à propos du pacte fiscal, qui prévoit le remboursement progressif de la TVQ sur les achats faits par les villes. «C'est une bonne nouvelle pour

Montréal et pour les villes en général», a indiqué le maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui estime que cette mesure représentera pour Montréal une économie annuelle de 80 millions de dollars à partir de la septième année. «C'est la première fois que le gouvernement reconnaît les villes, non pas comme une création du gouvernement du Québec mais comme des partenaires financiers», a commenté M. Tremblay.

Le maire a également salué les mesures touchant les transports en commun, notamment en ce qui a trait aux investissements dans les infrastructures et aux incitatifs fiscaux liés à l'achat de cartes mensuelles de transport. «Je suis convaincu que cette mesure aura un effet positif sur l'utilisation de ce moyen de transport, sur la qualité de l'air de notre ville et sur la circulation», a-t-il dit. Le budget ne règle pas l'épineux dossier des déficits d'exploitation des sociétés de transport, mais le maire Tremblay demeure confiant que les discussions engagées avec Québec au sujet d'un nouveau cadre financier pour les transports en commun pourront mener à une entente d'ici la fin du printemps.

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Sherbrooke, Jean Perrault, considère le budget comme un engagement du gouvernement de «travailler vers de meilleures relations avec le monde municipal»: «On voit maintenant une invitation au partenariat», a-t-il dit. L'ensemble des mesures prévues dans le budget, y compris les fonds provenant

de la taxe spéciale sur le tabac, permettront des investissements de 500 millions dans les infrastructures municipales au cours des cinq prochaines années, a signalé le maire de Laval et président de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, Gilles Vaillancourt, qui a parlé d'une «très très bonne nouvelle pour les municipalités».

Le Devoir

Avec la collaboration de Jeanne Corriveau

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Des mesures pour retarder la retraite

GÉRARD BÉRUBÉ

Le gouvernement poursuit son engagement visant à moduler l'encadrement des retraites progressives au-delà de 60 ans. Les mesures retenues hier ne visent toutefois que les régimes complémentaires du secteur privé et tentent en bout de piste d'endiguer le mouvement inverse favorisant les retraites anticipées.

Dans son plan budgétaire, le ministre des Finances a rappelé l'engagement pris à l'issue du Forum des générations, en octobre 2004, qui consistait à relever «les défis des finances publiques et des changements démographiques au Québec». On envisageait entre autres des mesures visant à favoriser la retraite progressive alors qu'à l'heure actuelle, les régimes complémentaires «incitent peu à prolonger la vie active».

On allait jusqu'à s'inspirer du cas des régimes à prestations déterminées, qui ont plutôt tendance à stimuler les retraites anticipées. Du moins, avec ces régimes, les travailleurs ont peu d'incitation à demeurer au travail après l'âge de 60 ans. «Au cours des trois

dernières décennies, l'âge moyen de la retraite au Québec a considérablement diminué. À titre d'exemple, pour les hommes, l'âge moyen de la retraite a reculé de cinq ans, passant de 65 ans en 1970 à 60 ans en 2000», une tendance plus accentuée au Québec que dans le reste du Canada, prend-on soin d'ajouter.

Or, «dans le contexte du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre qui pourrait en découler, il sera important d'inciter les travailleurs à prolonger leur vie active», ajoute-t-on.

Afin de favoriser le prolongement de la vie active et de s'assurer que les nouvelles modalités ne seront pas «une alternative plus avantageuse que le travail à temps plein», on retient la possibilité que les régimes versent une rente de retraite à une personne dégageant un revenu de travail, et ce, simultanément à l'accumulation de service dans un régime de retraite. On reconnaît également le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein. Ces modalités ne s'appliqueraient qu'aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé, prend-on soin de rappeler.

De plus, pour ces régimes, l'accès à la retraite progressive ne sera permis qu'à compter de 60 ans ou 30 années de service. La rente versée pendant la retraite progressive serait proportionnelle à la réduction du temps de travail alors que le versement des prestations accessoires débuterait à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

«Pour réaliser son engagement visant à favoriser la retraite progressive, le gouvernement du Québec a présenté au gouvernement fédéral les nouvelles modalités et continuera de travailler en collaboration avec ce dernier afin d'assurer leur mise en œuvre», lit-on dans le plan budgétaire.

On croit que ces modalités vont rendre plus souple et plus attrayante la retraite progressive. On croit aussi que les travailleurs pourront maintenir leur niveau de vie tout en réduisant leur temps de travail et en améliorant leurs revenus futurs, également à la retraite. Et on croit enfin que l'impact sera positif sur l'offre de travail.

Le Devoir

LE BUDGET 2006 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MESSAGE DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chères citoyennes,
chers citoyens,

Notre administration propose, pour 2006, un budget responsable dont l'élaboration a été guidée par notre volonté de continuer d'améliorer sans cesse les services à la population, de bien cibler les priorités et de rechercher l'équité sur l'ensemble du territoire.

Nous continuons à bâtir ensemble une ville encore plus sécuritaire, propre, verte, prospère, culturellement riche où chaque citoyenne et citoyen trouve sa place. Et, par surcroît, nous relevons tous ces défis sans augmenter le fardeau fiscal global des Montréalaises et des Montréalais.

Nous déployons également des efforts additionnels pour embellir Montréal. Nous allons intensifier les travaux de réfection routière, mettre l'accent sur la propreté et créer de nouveaux espaces verts. Malgré des contraintes exigeantes, nous lançons de nouvelles initiatives comme l'implantation graduelle d'un service de premiers répondants, le renforcement de la sécurité routière, le prolongement des heures d'ouverture des bibliothèques et le début de la construction de 15 000 nouveaux logements abordables.

Ce budget reflète aussi la nouvelle réalité de l'île de Montréal. Quinze villes partagent désormais, avec Montréal, un destin commun. Elles vont travailler avec nous par l'entremise du nouveau conseil d'agglomération.

Avec l'appui de tous les employés et de tous nos partenaires, nous continuons de voir grand pour Montréal et y consacrons quotidiennement nos meilleures énergies.

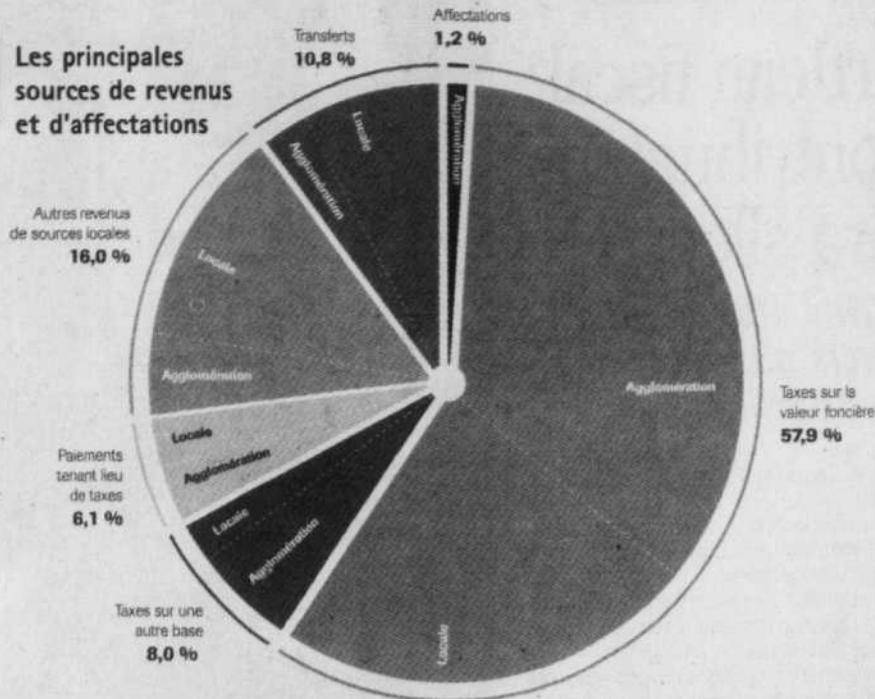
Le maire,

Gérald Tremblay
Gérald Tremblay

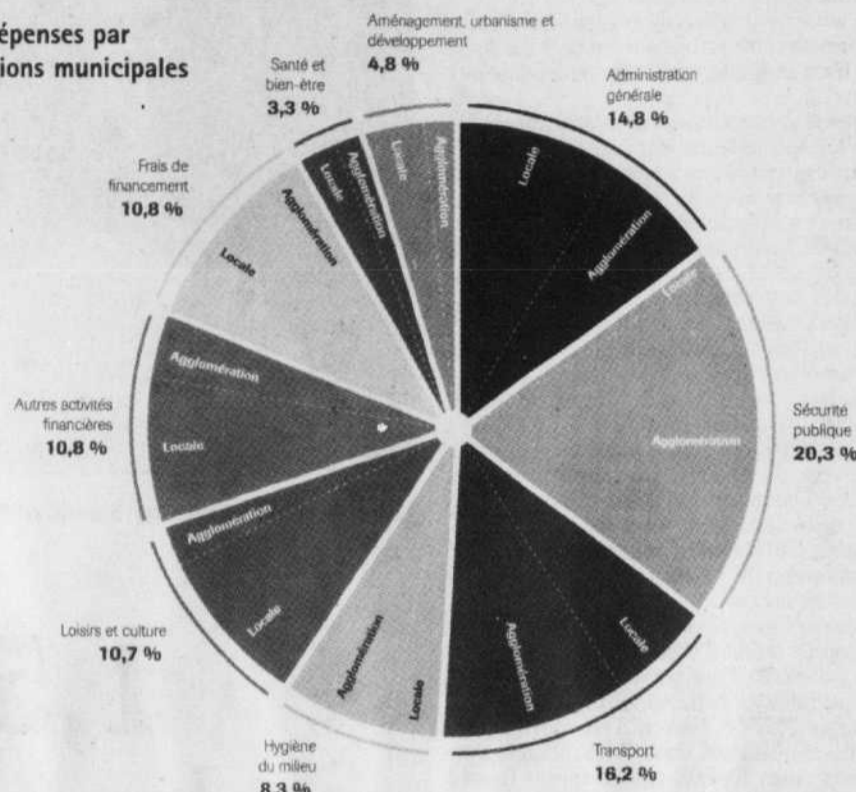
Le président du comité exécutif,

Frank Zampino
Frank Zampino, FCA

Les principales sources de revenus et d'affectations



Les dépenses par fonctions municipales



Budget global de 2006

Le budget global de 2006 est de 3 855 milliards de dollars avec un gel du fardeau fiscal global des contribuables. Ce budget est en hausse de 141 M\$ par rapport au budget comparatif de 2005 qui était de 3 714 milliards de dollars.

La part relevant du conseil municipal est de 1,935 milliard de dollars pour les services locaux dont 845 M\$ pour les arrondissements et la part du conseil d'agglomération est, quant à elle, de 1,991 milliard de dollars.

Principaux services d'agglomération offerts par la Ville de Montréal :

- alimentation en eau, assainissement des eaux et gestion des matières résiduelles
- sécurité publique (police, sécurité civile et sécurité incendie), service de premiers répondants et centre d'urgence 9-1-1
- transport collectif des personnes
- gestion du réseau de voirie artérielle
- développement et promotion économiques

De plus, pour faire face aux priorités 2006, la Ville de Montréal investit 546 M\$ dans ses projets d'immobilisations, soit 260 M\$ pour les services locaux dont 130 M\$ sont alloués aux arrondissements et 286 M\$ aux services d'agglomération offerts sur l'île de Montréal.

Les documents sur le budget 2006 sont disponibles dans le portail Internet de la Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca/finances

État des activités financières – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Comparatif ¹ 2005	Budget 2006
Revenus		
Taxes	960 992,3	982 521,7
Paiements tenant lieu de taxes	88 639,1	93 660,6
Autres revenus de sources locales	455 848,4	514 225,1
Transferts	433 314,1	367 141,1
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(47 649,2)	(25 693,0)
Total des revenus	1 891 144,7	1 931 855,5
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	343 886,2	361 529,5
Sécurité publique	17 324,1	17 770,0
Transport	187 152,6	202 536,5
Hygiène du milieu	121 706,4	128 905,4
Santé et bien-être	89 116,9	87 804,9
Aménagement, urbanisme et développement	127 169,4	130 774,0
Loisirs et culture	318 621,4	333 751,9
Frais de financement	344 269,5	342 345,0
Total des dépenses de fonctionnement	1 549 246,5	1 605 417,2
Autres activités financières		
Remboursement de la dette à long terme	341 898,2	329 792,6
Autres transferts aux activités d'investissement	0,0	0,0
Total des autres activités financières	341 898,2	329 792,6
Total des dépenses	1 891 144,7	1 935 209,8
Surplus des activités financières avant affectations	-	(3 354,3)
Affectations		
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0
Surplus accumulé affecté	0,0	3 354,3
Réserves financières et fonds réservés		
- virement de	0,0	0,0
- (virement à)	0,0	0,0
	-	3 354,3

Parmi les principales priorités en 2006 :

Investissements dans les secteurs névralgiques :

- investissement de 125 M\$ pour refaire les artères de l'île et les rues locales et pour colmater les nids-de-poule;
- un montant de 33 M\$, provenant de la SOFIL*, consacré à la gestion de l'eau;
- mise en place d'actions ciblées en propreté : 10 M\$.

Amélioration des services aux citoyens :

- ajout d'effectifs, dont 133 policiers, pour la sécurité routière : 10,1 M\$;
- implantation graduelle du service de premiers répondants : 6,6 M\$;
- intervention soutenue pour contrer les problèmes liés aux gangs de rue : 0,5 M\$;
- prolongation des heures d'ouverture des bibliothèques : 2 M\$.

Soutien aux grands projets et création de richesse :

- mise en place graduelle d'un bureau chargé de veiller au développement des projets prometteurs, *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* : 2 M\$;
- développement du pôle bioalimentaire dans l'Est de Montréal : 4,8 M\$;
- développement du secteur de la Cité scientifique : 1,5 M\$;
- implication active de la Ville lors d'événements nationaux et internationaux : 3,3 M\$.

* Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun.

État des activités financières – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Comparatif ¹ 2005	Budget 2006
Revenus		
Taxes	1 501 998,7	1 557 325,9
Paiements tenant lieu de taxes	134 034,9	142 916,8
Autres revenus de sources locales	162 199,1	183 211,4
Transferts	82 596,5	90 572,2
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	(36 927,8)	(26 230,0)
Total des revenus	1 843 901,4	1 947 796,3
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	263 579,6	267 909,1
Sécurité publique	722 056,0	763 340,2
Transport	401 506,9	420 491,1
Hygiène du milieu	195 846,6	201 140,0
Santé et bien-être	37 592,4	41 291,2
Aménagement, urbanisme et développement	54 250,1	55 685,5
Loisirs et culture	73 783,0	79 570,5
Frais de financement	66 913,0	74 590,9
Total des dépenses de fonctionnement	1 815 527,6	1 904 018,5
Autres activités financières		
Remboursement de la dette à long terme	54 764,8	68 903,1
Autres transferts aux activités d'investissement	2 141,0	18 272,0
Total des autres activités financières	56 905,8	87 175,1
Total des dépenses	1 872 433,4	1 991 193,6
Surplus des activités financières avant affectations	(28 532,0)	(43 397,3)
Affectations		
Surplus accumulé non affecté	0,0	0,0
Surplus accumulé affecté	30 913,9	52 223,6
Réserves financières et fonds réservés		
- virement de	6 444,4	0,0
- (virement à)	(8 826,3)	(8 826,3)
	28 532,0	43 397,3

¹ Le budget comparatif 2005 est présenté à titre indicatif. Les données de la colonne « Comparatif 2005 » ont été redressées en tenant compte, notamment, du retrait des crédits relatifs aux villes reconstruites pour les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2006. Considérant les nombreuses modifications législatives et administratives intégrées au budget de 2006, plus particulièrement celles relatives au partage des compétences locales et d'agglomération, le « Comparatif 2005 » reflète le plus fidèlement possible ces changements.

LE BUDGET AUDET

CAPITAL DE RISQUE

L'accent sera mis sur les PPP

GÉRARD BÉRUBÉ

Le gouvernement du Québec poursuit le recentrage de son aide en matière de financement des entreprises en mettant davantage l'accent sur les PPP. En guise d'illustration de cette démarche sur la pointe des pieds, le budget d'hier réintroduit le plafond annuel de 150 millions accordé au Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD), mais en diminuant le crédit d'impôt à 35 %, contre 50 % auparavant.

Saluant l'abondance et l'efficacité du capital de risque au Québec, le ministre des Finances, Michel Audet, a rappelé que depuis 2003, « l'aide pour soutenir les projets d'entreprise est accordée à la condition que les mises de fonds publiques s'effectuent en partenariat avec le secteur privé ». Dans la foulée, il a souligné le recentrage de la mission de la Société générale de financement et d'investissement Québec, la privatisation de certaines Innovatech ou la transformation des autres en sociétés mixtes ainsi que la création du Fonds d'intervention économique régional (FIER) selon une formule d'appariement des mises de fonds du secteur privé.

En matière d'argent neuf, les mesures annoncées hier prévoient l'injection de 150 millions en trois ans (dont environ 50 millions du gouvernement) dans le développement des régions. Dans son approche directe envers les entreprises régionales, les fonds locaux d'investissement seront dotés d'une enveloppe addition-

nelle de 45 millions (dont 13,5 millions du gouvernement) alors que les FIER-régions recevront 45 millions (dont 30 millions du gouvernement). Le Fonds d'investissement en économie sociale recevra pour sa part une contribution remboursable de 10 millions du gouvernement, versée sur cinq ans. Cette enveloppe atteindra les 58,5 millions compte tenu de l'apport des autres partenaires.

Les autres mesures présentées hier rétablissent le plafond du CRCD à 150 millions par année. Cette limite annuelle avait été abaissée au cours des trois dernières années, respectivement à 75 millions, à 100 millions et à 100 millions. Toutefois, le crédit d'impôt est ramené de 50 % à 35 %. Rappelons que l'achat des parts du CRCD constitue un abri fiscal en ce sens qu'il donne droit à un crédit d'impôt (au provincial seulement) désormais égal à 35 % du coût d'acquisition, jusqu'à concurrence de 875 \$ (1250 \$ auparavant) par année. Cette déduction est conditionnelle à ce que ces actions, non admissibles au REER, soient détenues pendant une période minimale de sept ans.

Enfin, le ministre Audet apporte d'autres assouplissements aux fonds fiscalisés (Fonds de solidarité FTQ et Fondation), notamment pour leur permettre d'investir dans des fonds locaux de capital de risque ou dans des fonds étrangers qui investissent au moins l'équivalent dans des entreprises québécoises.

Le Devoir



Le budget consolidé de la santé atteint 22,1 milliards, soit 1,3 milliard de plus que l'an dernier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

BUDGET DE 22,1 MILLIARDS

La part du lion va à la santé

FRANÇOIS DESJARDINS
CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le réseau de la santé recevra une fois de plus cette année la plus grande partie de l'augmentation des dépenses, le ministre des Finances, Michel Audet, ayant annoncé hier une injection de 1,3 milliard dans un système de soins de santé dont le budget consolidé atteint désormais la somme de 22,1 milliards.

Cette hausse de 6,3 %, a dit le ministre, représente rien de moins que les deux tiers de l'augmentation totale des dépenses du gouvernement.

« C'est considérable », a dit M. Audet en reconnaissant le poids de la santé, qui risque de s'alourdir avec les changements démographiques. « Le financement à long terme sera un défi, surtout si on constate qu'une mission comme celle-là gruge les deux tiers des revenus disponibles pour le gouvernement. »

La hausse de 1,3 milliard, estime le gouvernement Charest, devrait notamment améliorer l'accès aux chirurgies ainsi que le fonctionnement des salles d'urgence. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, dévoilera le détail des nouvelles mesures au cours des prochains jours, a-t-on laissé savoir.

Québec compte aussi faire des investissements de 485 millions en immobilisations, soit des équipements médicaux, des lits en CHSLD, un plan d'action pour les personnes en perte d'autonomie et des installations en radio-oncologie et en cardiologie.

En ce qui concerne les grands projets hospitaliers à Montréal, le budget prévoit que Québec dispo-

sera « bientôt d'une évaluation rigoureuse des coûts et de propositions sur les meilleurs moyens d'assurer leur réalisation ». Le financement du système de santé à long terme fera l'objet d'une consultation en avril.

Le budget Audet prévoit par ailleurs de bonifier le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées, une mesure qui coûtera environ 54 millions au gouvernement. Le crédit passe de 22 % à 25 % alors que le plafond des dépenses admissibles passe de 12 000 \$ à 15 000 \$. On rendra admissibles les services infirmiers pour les gens ayant des besoins particuliers, tant dans les résidences pour personnes âgées qu'à domicile. Québec estime que la modification du crédit permettra à 290 000 personnes âgées, soit 180 000 de plus qu'en ce moment, de demeurer plus longtemps à la maison.

Le Parti québécois a affirmé que l'investissement en santé est inférieur de 200 millions à la promesse d'une injection de 1,5 milliard. « Le ministre aura une autre année difficile », a dit le critique du PQ en matière de finances, François Legault. « Il ne pourra pas améliorer l'accès aux soins à domicile et ne pourra pas non plus éliminer les listes d'attente, qui atteignent des sommets importants. Faut-il lui rappeler que plus de 110 000 personnes attendent sur les listes, dont plus de 41 000 personnes hors des délais médicalement raisonnables? C'est 6000 de plus que lorsqu'il

est arrivé en poste, en 2003. »

Satisfaction timide dans le milieu

Le milieu de la santé a salué hier cet important effort budgétaire en santé. On précise cependant qu'une part notable — plus de 55 % — des nouvelles sommes ira directement dans les salaires et qu'il en restera bien peu pour développer de nouveaux services.

« Pour tout ce qui concerne les coûts de système, les augmentations salariales, même la hausse des coûts des médicaments, l'argent est au rendez-vous. Ce qui est bien, c'est que le ministre est aussi allé chercher de l'argent pour le développement. On aurait cependant aimé qu'il y en ait un peu plus », a déclaré la présidente de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS), Lise Denis.

L'AQESSS juge que les 60 millions prévus pour le développement

de services ne suffiront pas à mettre en œuvre les engagements annoncés, tels le plan d'action en santé mentale, les modifications à venir à la Loi sur la protection de la jeunesse et la garantie d'accès aux soins pour certaines chirurgies. L'AQESSS estimait qu'il aurait fallu au moins 110 millions pour le développement. « Les établissements ne disposeront pas cette année de toutes les ressources pour donner leur pleine impulsion aux différents plans d'action ministériels », a indiqué Mme Denis.

Le ton est similaire du côté de la Fédération des médecins spé-

cialistes (FMSQ). Le président Yves Dugré doute de trouver dans ce budget les sommes nécessaires pour mettre en place les fameuses cliniques affiliées sur lesquelles on compte tant afin de réduire les listes d'attente.

Tout en saluant l'ampleur de l'investissement en santé, son collègue de la Fédération des médecins omnipraticiens, Renald Dutil, craint lui aussi que les budgets ne suffisent pas à améliorer les services de première ligne. « Si on veut développer davantage les groupes de pratique en médecine familiale, les cliniques réseau et le grand dossier de la prise en charge et du suivi, ce budget n'est pas rassurant », a fait valoir M. Dutil.

La Fédération des infirmières (FIIQ) s'inquiète quant à elle de l'élargissement du programme de crédits d'impôt pour les soins à domicile aux soins infirmiers, y voyant un « glissement » vers le privé. « Il y a une ouverture à ce que les gens achètent des soins infirmiers alors que le système public doit prendre en charge ces besoins », a fait valoir la vice-présidente de la FIIQ, Michèle Boisclair.

La présidente de la CSN, Claudette Carboneau, a pour sa part dit estimer que cette hausse du crédit d'impôt pour les soins à domicile était en quelque sorte du taping à l'œil « car on n'annonce pas de nouveaux services ». Selon elle, « les derniers relevés montrent qu'on ne répond qu'à 8 % des besoins en soins à domicile ». La centrale compte d'ailleurs évoquer, en commission parlementaire dans les suites du jugement Chaouli, les « volets mal couverts par la loi, comme les soins à domicile ou les services pour les clientèles vulnérables ».

Le Devoir

Les écologistes montent aux barricades

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

« Un détournement des fonds qui devraient être consacrés à la protection de l'eau », s'indignait Eau-Secours.

« Un budget vraiment « cheap », intellectuellement malhonnête, en forme de poudre aux yeux », selon Greenpeace.

« Ce n'est pas un budget vert, même s'il contient quelques signaux intéressants du côté des transports en commun », ajoutait-on au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE).

C'est en ces termes qu'ont réagi hier à titre préliminaire quelques leaders écologistes québécois à la suite du budget Audet.

Eau-Secours et Greenpeace ont été scandalisés d'apprendre que les redevances sur l'eau imposées à Hydro-Québec n'iront pas au Fonds vert, comme promis depuis deux ans par le gouvernement Charest, mais au Fonds des générations, et ce, contrairement aux recommandations de la commission sur l'eau.

Il s'agira d'une taxe « déguisée dont écoépèreront les clients de Hydro-Québec mais pas les multinationales de l'eau », que Québec ne s'est pas encore décidé à assujettir à cette taxe. Pire, l'étatisation de l'eau pour en faire une machine à taxes mettra fin à son statut de bien commun, un statut juridique qui avait fait consensus devant la commission nationale sur l'eau, a commenté André Bouthillier, d'Eau-Secours.

« L'argent de l'eau doit revenir à l'eau », a-t-il dit en notant que Québec manque de fonds pour réaliser l'inventaire des nappes souterraines, le premier pas vers leur protection, sans cesse différée.

Pour Steven Guilbeault, de Greenpeace, en s'alimentant aux revenus des exportations grâce à de nouveaux surplus d'électricité, Québec encourage la création d'une surcapacité de production aux dépens des dernières rivières vierges du Québec, tout cela au profit de l'économie des États-Unis.

Guy Lessard, du RNCRE, applaudit à l'aide financière accor-

dée aux agriculteurs qui voudront investir dans le traitement du lixivier, une mesure particulièrement utile aux régions en surplus. Mais André Bouthillier y voit une autre aide financière accessible aux seuls gros producteurs.

Pour Steven Guilbeault, l'investissement de 1,5 milliard en trois ans dans les transports en commun pourrait être gonflé par la part du fédéral. Et le reste, soit dix millions aux biocarburants et aux réductions des taxes sur le carburant des transports en commun, « est bien peu et laisse sur le carreau tout le reste de la province », a-t-il dit.

Transports en commun

Le financement par les employeurs des laisser-passer de leurs employés pour les transports en commun ne fait pas l'unanimité. « Si les entreprises embarquent, ça peut être intéressant », a dit Guy Lessard. Selon Steven Guilbeault, Québec restreint le nombre de bénéficiaires en laissant le contrôle de la mesure aux employeurs; une déduction fiscale pure et simple aux usagers aurait touché plus de monde, a-t-il dit.

Tous s'entendent pour qualifier de « poudre aux yeux » la subvention de 1000 \$ qu'on accordera à l'achat des voitures hybrides consommant moins de six litres aux 100 kilomètres. L'impact sera purement théorique sur les émissions de gaz à effet de serre parce que ces véhicules sont trop peu nombreux: « Il fallait plutôt accorder une aide financière à tous les véhicules qui font moins de six litres aux 100 kilomètres, quels qu'ils soient, car le choix offert aux consommateurs aurait été beaucoup plus large », a commenté Steven Guilbeault.

Celui-ci a noté en conclusion que le budget du ministère de l'Environnement stagnera une année de plus malgré les besoins et que l'aide financière aux groupes environnementaux en péril sera d'autant moins au rendez-vous que le Fonds vert est privé des redevances promises sur l'eau.

Le Devoir



Ronald PLANTE

LA CALCULATRICE DE CROMAGNON

Pour expliquer le sens réel des mathématiques aux enfants.

240 pages - 19,95 \$

GUERIN, éditeur inc.
(514) 842-3481En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.Andrée JOLICŒUR
Luce SABOURIN

TROUSSE DE DÉPANNAGE EN LECTURE 7 BOITIERS

Pour répondre aux demandes des parents, des enseignants et des orthopédagogues

Cahiers - 9,95 \$ chacun
Boîtiers 1, 4, 5, 6, 7 - 70 \$
Boîtiers 2, 3 (incluant affiches) - 95 \$GUERIN, éditeur inc.
(514) 842-3481En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.Ce soir 19 h 30
Il va y avoir du sport

Faut-il sortir la religion du milieu de travail et de l'école ?

Avec Paul Bégin, Patrice Brodeur, Karina Goma et Patrick Lagacé.

Identification biométrique : doit-on craindre Big Brother ?

Avec Tony Cannavino, Pierre Donaldson, Jacques Larctôt et Dominique Peschard.

Invité : Stéphane Archambault



telequebec.tv

Télé-Québec

É D I T O R I A L

L'illusionniste

Pour une fois, un budget du gouvernement Charest répond de façon équilibrée aux attentes les plus souvent manifestées par les uns et les autres, qu'il s'agisse du fardeau fiscal ou du système de soins de santé, de l'éducation, du logement social ou de la dette. Mais voilà, il y a aussi tellement d'astuces dans ce deuxième budget du ministre Michel Audet qu'on cherche désespérément à savoir où tout cela nous mène... sinon à des élections hâtives.

Pour les salariés, le budget Audet double à 1000 \$ par année la déduction pour les dépenses de travail et prévoit une formule de remboursement du coût des transports en commun par les employeurs. Pour les personnes âgées, il bonifie le crédit de maintien à domicile et la création de places en centre d'hébergement de longue durée. Aux PME, il offre une petite diminution de l'impôt sur les profits et diverses mesures d'aide à l'industrie forestière. La culture n'est pas en reste, pas plus que les jeunes des régions, les familles qui attendent un logement social et les municipalités qui pourront investir dans les transports en commun. Même les producteurs de porcs ont droit à un petit cadeau! En somme, il y en a pour tout le monde, pour pas cher, dans ce budget ni trop lucide ni trop solidaire, juste un peu.

Plusieurs voulaient que le gouvernement s'attaque à la dette, le voilà qui répond avec la création d'un fonds des générations. Modeste, ce fond, mais qui aurait approuvé une augmentation massive des tarifs d'électricité pour rembourser la «maudite dette»? Quant à l'idée de confier l'argent à la Caisse de dépôt pour obtenir des rendements supérieurs au taux d'intérêt payé sur cette dette, là encore, le choix est acceptable. À la condition, bien sûr, que les milliards qui seront placés dans ce fonds au fil des ans ne servent pas à autre chose...

Habile, tout cela, de la part d'un gouvernement qui n'est surtout pas reconnu pour ses bons coups. Les fonctionnaires du ministère des Finances du Québec sont des gens capables de vrais petits miracles quand on leur demande d'innover au coût le plus bas, même en pignonnant un peu plus dans la poche des contribuables.

Il y a aussi une bonne part d'illusionnisme dans ce budget. Comme l'ont mentionné les partis de l'opposition, au moment même où on versera quelques dizaines de millions dans le Fonds des générations, la dette continuera d'augmenter de plus de deux milliards par année. Or, puisque la somme déposée chaque année sera modeste et ne servira pas à rembourser le capital emprunté, l'effet total sera de seulement ralentir la croissance de la dette à long terme.

Autre subtilité que le ministre Audet n'a pas dite ouvertement: en harmonisant la méthode de taxation des dividendes avec Ottawa, comme il l'annonce, les investisseurs québécois paieront non pas moins mais 88 millions de plus d'impôt par année puisque la règle en vigueur au Québec était jusqu'ici plus généreuse que celle d'Ottawa.

Quant à la mesure de remboursement d'impôt par les employeurs du coût des transports en commun, ce n'est pas un hasard si Québec prévoit qu'elle ne lui coûtera que la somme ridicule de six millions par année puisque très peu d'entreprises ont les moyens d'offrir un avantage aussi coûteux à leurs employés sans profiter en échange d'un crédit d'impôt. En effet, seules les entreprises qui font beaucoup de profit tireront un avantage à introduire une telle mesure. Les autres n'en auront pas les moyens. De façon pour le moins paradoxale, le plan gouvernemental n'a même rien prévu pour ses 450 000 employés, pas plus que pour les jeunes, les organisations sans but lucratif, les villes ou les commissions scolaires...

Par ailleurs, le monde syndical, la FTQ au premier plan, a bien raison de mentionner l'absence de mesures destinées à faire face à la saignée d'emplois dans le secteur manufacturier. À cause de la mondialisation, l'emploi a fondu depuis deux ans dans le textile, le meuble et l'aéronautique. Pourtant, seul le secteur forestier profitera d'un coup de pouce de l'État. Comme si nos élus étaient une fois de plus en retard d'une révolution sur la réalité économique.

Ce quatrième budget libéral renoue avec la tradition des budgets québécois remplis autant d'imagination que d'astuces comptables. Mais pour être réalistes, avouons qu'il en faudra beaucoup plus pour convaincre les électeurs que ce gouvernement a bien en main la gestion et l'avenir du Québec.

j-rsansfacon@ledevoir.com



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

La relativité!

Je n'ai pas la compétence qui me permettrait de prendre position pour ou contre l'octroi, sans appel d'offres, du contrat du métro de Montréal à notre chère compagnie Bombardier. Je m'autorise cependant à sourire en entendant le nouveau couplet qu'entonnent certains chœurs de l'entreprise privée.

Tout d'un coup, la mondialisation, la concurrence, l'économie de marché, bref tous ces concepts supérieurs dont on nous rebattait les oreilles, ont pris un sérieux coup de relativité. On va même jusqu'à affirmer que, dans le cas présent, rejeter le principe de concurrence coûterait moins cher. C'est troublant. En effet, si la question se pose ici, ne devrait-elle pas se poser partout? Et des employés de Bombardier, en braves militants, descendent distribuer des tracts dans le métro.

Il serait tentant de déduire de cette affaire que les principes préchés par le secteur privé sont appelés à fluctuer selon des intérêts immédiats et ne devraient donc pas, au moment des grandes décisions collectives, être pris trop au sérieux. Très tentant...

Je conclurai plutôt en citant J. K. Galbraith: «Envisagée sérieusement, la distinction convenue entre les secteurs public et privé n'a aucun sens.» (Les Mensonges de l'économie, Grasset, 2004, page 52.)
Sylvain Meunier
Le 21 mars 2006

Guerre de gangs?

Pauline Marois a quitté le Parti québécois. Jean Charest en a fait un éloge on ne peut plus respectueux en disant qu'elle avait occupé tant de ministères importants avec brio

qu'il doutait qu'un jour un homme puisse faire la même chose. Il a même ajouté: «Je ne crois pas.» Je n'apprécie habituellement pas M. Charest, mais là, même s'il est cuit, je l'ai cru. Au même moment, à Montréal, André Boisclair a montré bien sobrement son appréciation de cette femme d'expérience. Il a ajouté que d'autres départs suivraient. Ce lien immédiat m'a paru d'une indécatesse incroyable. Comme si Pauline Marois avait claqué la porte et que les autres, du même avis, feraient mieux de se décider à partir bien rapidement. On tire sur l'arrière-garde. Du balai, les vieux!

J'ai lu beaucoup de commentaires, certains virulents, sur les forums cybernétiques, où on affirmait qu'on doit laisser la place aux plus jeunes. Ciel! Songe-t-on à l'euthanasie? J'ai travaillé toute ma vie avec les jeunes. Ils sont formidables, pleins de vie, de dynamisme, d'idées, mais sur l'autre versant, il y a l'expérience et la sagesse acquise au fil des ans. J'ai la ferme conviction que l'on peut et que l'on doit s'enrichir mutuellement. Actuellement, au Parti québécois, on dirait une guerre de gangs: la génération X contre les baby-boomers. Je me rappelle le titre d'une de vos lectrices: «Ne touchez pas à ma génération.» Dois-je lui retourner sa citation? Faudrait-il prendre au premier degré la phrase de Jacques Parizeau: «Il faudrait tuer tous les retraités?» Pour moi aussi, le cœur n'y est plus. Va, Pauline, ris dans ta barbe blanche.

Michèle Bourgon
Gatineau, le 21 mars 2006

Un autre petit grain de sel

Un an avant le premier Salon du livre de

Paris, les organisateurs sont venus en visite au Salon du livre de Montréal pour voir comment celui-ci fonctionnait. Comme je demandais quels seraient les objectifs du salon en question, j'ai obtenu la réponse suivante: «Ce sera un salon du livre francophone, tous les grands éditeurs français seront là.»

Je me suis retenu pour ne pas éclater de rire et demander s'il s'agissait des éditeurs du V^e ou du VI^e arrondissement!

Mais bon... Il y a une vingtaine d'années, la Francophonie, c'était Paris; maintenant, c'est la France. Encore quelques années et on aura peut-être une Francophonie hors Hexagone. C'est la grâce qu'on lui souhaite.

Thomas Déri
Ancien directeur général
du Salon du livre de Montréal
Le 20 mars 2006

Fini, la Mol

Je suis outré par votre publicité aux réseaux télévisuels français du Québec. Quand on s'adresse aux Québécois et qu'on les respecte, on le fait en français. Or votre choix musical accompagnant ces publicités se réduit à des chansons américaines. Comme en France, quoi...

J'imagine qu'il s'agit de lancer les mêmes pubs auprès de n'importe quel public ou auditoire, anglais ou français. Pour moi, c'est du mépris.

Alors voici, gens de Molson. Je bois vos produits sur une base régulière depuis au moins 20 ans. C'est maintenant terminé. Plus jamais une bouteille Molson n'entrera dans ma maison.

Étienne LaHire
Saint-Denis-sur-Richelieu, le 22 mars 2006

LIBRE OPINION

Pas d'OPA en économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale dénonce l'article publié le 17 mars par *Le Devoir* à propos d'une supposée OPA dirigée contre le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). D'une part, les propos véhiculés par Kathleen Lévesque constituent une attaque personnalisée et injustifiée contre la présidente-directrice générale du Chantier, Nancy Neamtan. D'autre part, ils introduisent une analyse biaisée de la situation ainsi que des affirmations qui ont pour objectif de miner la crédibilité de l'organisme et de sa p.-d.g.

Nous souhaitons rappeler ici que dans ce dossier, toutes les démarches entreprises par Mme Neamtan l'ont été à la suite de décisions prises unanimement par le conseil d'administration du Chantier, et c'est en respectant ces mandats qu'elle a agi.

Autonome mais pas indépendant

Rappelons que le RISQ a été créé en 1997 par le Chantier. Ses règlements généraux prévoient que la majorité des membres du conseil du RISQ ainsi que tous les membres de la corporation, à l'exception des contributeurs, sont nommés par le Chantier. De plus, la présidence du conseil du RISQ est assurée par la p.-d.g. du Chantier. Il est donc clair que les liens du RISQ avec le Chantier s'apparentent à ceux d'une filiale.

La volonté de maintenir ce type de liens de gouvernance a été réaffirmée récemment à l'unanimité par les membres du conseil du Chantier. Dans ce dossier, il n'y a donc aucun lien à faire avec une offre privée d'achat (OPA), hostile ou pas. Ce type de gouvernance est fréquent dans les structures de développement au Québec.

Le Chantier est d'accord avec la position du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'importance de maintenir une distance entre les aspects de gouvernance et de fonctionnement; il n'a d'ailleurs jamais été question de remettre en cause cette façon de fonctionner, en vigueur depuis la constitution du RISQ. Le Chantier a toujours respecté l'autonomie du RISQ en ce qui concerne les investissements. Le

Réseau a un comité d'investissement qui recommande au conseil du RISQ les projets qui devraient être soutenus. Un directeur général par intérim est en fonction et les activités de l'organisation se déroulent normalement.

Ainsi, le RISQ est autonome, mais il n'est pas indépendant. D'ailleurs, ce n'est pas l'autonomie de gestion du RISQ qui est au cœur de ces discussions, c'est l'interprétation des liens de gouvernance.

Le Chantier est quant à lui un réseau de réseaux regroupant notamment des promoteurs d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité, des acteurs du développement local et des représentants des grands mouvements sociaux. Ses mandats sont la promotion, la concertation, le développement et la représentation. Il s'appuie sur une vision commune, rassembleuse et inclusive.

Réalité déformée

Le débat a été déclenché, ironiquement, par de bonnes nouvelles pour l'économie sociale: l'arrivée imminente de nouveaux outils importants et très attendus par les entreprises d'économie sociale à travers le Québec. Cependant, les nouveaux mandats liés à la mise en place de ces outils, couplés à la nécessité de résorber le déficit structurel du RISQ, exigent des ajustements normaux dans les circonstances. Les efforts du Chantier visent à renforcer le rôle du RISQ dans sa capacité d'offrir aux entreprises collectives des produits financiers encore plus diversifiés, ce qui est au cœur de la mission du Réseau.

Par ailleurs, le RISQ n'est pas le lieu de partenariat de la finance solidaire. La responsabilité des partenariats financiers relève d'un ensemble diversifié d'organisations partout au Québec.

L'article du *Devoir* déforme également la réalité en ce qui concerne l'initiative fédérale en économie sociale. Rappelons que le soutien financier accordé au secteur de l'économie sociale par le gouvernement du Canada est survenu à la suite des démarches en-

treprises par les membres du conseil du Chantier, en partenariat avec le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC), qui ont unanimement fait valoir la nécessité de mettre en place des outils de capitalisation adaptés au secteur de l'économie sociale. À la suite de quoi, dans le discours du Trône, l'économie sociale a été citée comme un dossier d'intervention privilégié.

Contrairement à ce que prétend le journaliste, l'action du Chantier et de ses membres se déploie sur l'ensemble du territoire québécois. Au Québec, bon nombre d'initiatives, qu'elles soient de nature coopérative ou des OSBL, sont le fait d'organisations de l'action communautaire. Partout au Québec, l'action communautaire représente une force vive du développement local et régional, tout comme se retrouvent bon nombre de coopératives à Montréal.

Vouloir encore une fois créer un clivage entre Montréal et les régions, c'est bien mal connaître la réalité du développement. Les pôles régionaux d'économie sociale, partenaires du Chantier, sont, de par leur composition même, des exemples concrets de développement concerté. Ils sont composés d'acteurs qui développent l'économie sociale dans toutes les régions du Québec: des entreprises collectives, des organisations de soutien (CDR, CLD, SADC, CDEC, CDC), des représentants des mouvements sociaux (femmes, secteurs syndical et communautaire). Le Chantier a signé des ententes avec 11 régions et espère, d'ici la fin de l'année, conclure des accords avec l'ensemble des régions.

En conclusion, le Chantier de l'économie sociale déplore non seulement les propos mais également l'esprit dans lequel l'article a été rédigé ainsi que certains commentaires qui l'ont nourri, parfois de façon anonyme. Le Chantier s'appuie, tant dans ses principes que dans ses pratiques, sur des valeurs de solidarité, de démocratie, de transparence et de respect.

Nous sommes convaincus que les gens qui adhèrent à ces valeurs ne seront pas dupes des propos biaisés de l'article du *Devoir* et continueront, avec le soutien du Chantier de l'économie sociale, leur

formidable travail sur l'ensemble du territoire québécois en faveur d'une économie plus démocratique et inclusive dans laquelle l'économie sociale aura toute sa place.

Les membres du comité exécutif du Chantier de l'économie sociale:
Patrick Duguay, Pôle régional d'économie sociale Outaouais-Laurentides, président;
Thérèse Sainte-Marie, Regroupement des CDEC du Québec, vice-présidente; Daniel Berthiaume, Conseil québécois des entreprises adaptées, trésorier; Marc Lamarche, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipales du Montréal métropolitain, secrétaire; Denis McKinnon, Table nationale des CDC, administrateur; Manon Loranger, Pôle régional d'économie sociale de Laval, administratrice; Lucie Villeneuve, Réseau québécois du crédit communautaire, administratrice; Guy Larocque, Collectif des entreprises d'insertion du Québec, administrateur.

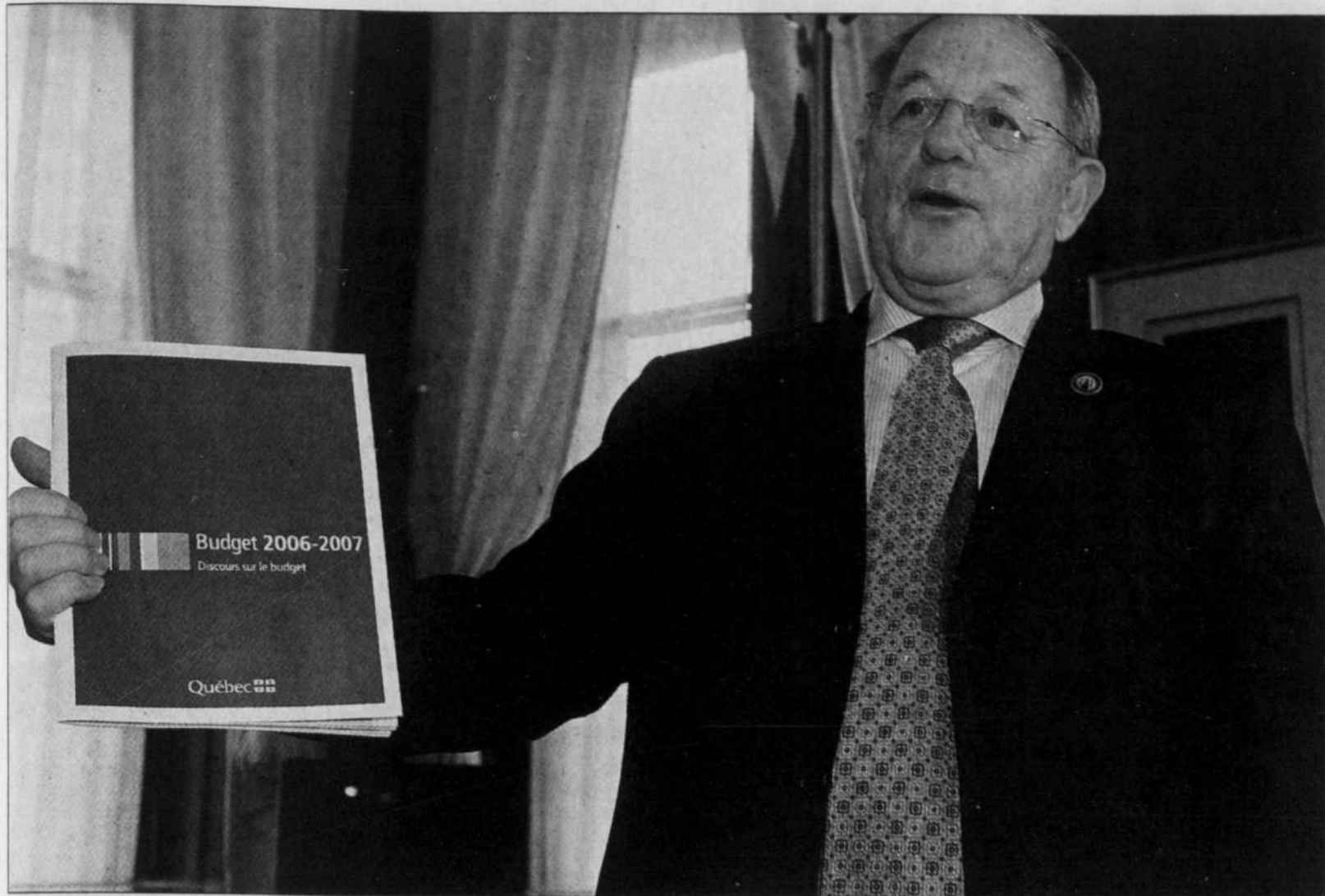
Réplique

Le Chantier remet en question mon professionnalisme. Les deux points de vue ont pourtant été exprimés. Des documents soutiennent les faits. Quatorze personnes ont été contactées dans ce dossier. La plupart d'entre elles ont refusé l'anonymat, certaines par crainte de représailles.

Vous parlez de valeurs de démocratie et de transparence. Tant mieux. C'est dans cet esprit que j'ai relevé la crise que vous vivez. Ne vous en désolez, il n'existe aucune icône dans notre société qui ne puisse faire l'objet de critiques. Tout comme les politiciens que vous fréquentez, quiconque a une charge publique ou, dans ce cas-ci, gère des fonds publics, qu'il soit de gauche ou de droite, peut voir son travail expliqué à la population.

Kathleen Lévesque

IDÉES



Michel Audet a déposé hier le budget du Québec pour l'année 2006-07.

De la nomination d'un juge à la Cour suprême

RÉAL MÉNARD

Député fédéral d'Hochéla et porte-parole en matière de justice pour le Bloc québécois

Le 27 février dernier, à la demande du premier ministre Stephen Harper, le juge Marshall Rothstein a comparu devant le comité spécial chargé d'examiner une candidature à la Cour suprême du Canada.

Stephen Harper, en créant ce comité spécial qui a permis à 12 parlementaires d'interroger son candidat à la Cour suprême, a entamé un processus inédit au Canada. Pour le Bloc québécois, la réforme la plus importante, qui reste d'ailleurs à venir, est que le premier ministre du Canada choisisse, à même une liste de candidats présentée par le gouvernement du Québec, les trois juges civilistes.

Mais qu'en est-il de l'exercice parlementaire du 27 février dernier? Faut-il rééditer l'expérience ou abandonner le processus? Je propose ici quelques arguments qui militent en faveur du maintien du dialogue entre parlementaires et magistrats et soumettent des améliorations au processus.

Civil et courtois

D'abord, convenons que, contrairement à ce que certains observateurs avaient anticipé, les trois heures de séance ont été marquées du sceau de la courtoisie et de la civilité. Le processus a été utile car le dialogue a permis d'en apprendre davantage sur les compétences du juge et certaines de ses faiblesses. À cet égard, il est difficile de ne pas regretter le fait que le premier ministre du Canada ait sélectionné un candidat unilingue anglophone peu familier avec le droit civil. Aurait-on accepté un juge unilingue francophone? Poser la question, c'est y répondre.

Les juges de la Cour suprême sont souvent appelés à rendre des décisions qui ont une incidence directe sur notre vie de tous les jours et qui sont par ailleurs sans appel. À ce titre, il n'est pas déraisonnable que les personnes qui aspirent à siéger à la plus haute cour du Canada viennent partager leurs valeurs et leurs philosophies d'intervention avec les députés.

En effet, les neuf juges de la Cour suprême ont une responsabilité pour le moins singulière en ce sens que l'interprétation qu'ils font des lois dans leurs décisions oriente forcément l'évolution du droit. Cette responsabilité est d'autant plus marquée depuis l'avènement de la Charte canadienne, en 1982. À titre d'exemple, en 1995, dans l'affaire *RJR-MacDonald Inc.*, la Cour suprême a invalidé une loi fédérale sanctionnée en 1988 qui portait sur les avertissements réglementaires en ce qui a trait au caractère nocif des produits du tabac. C'est toujours la Cour suprême qui, dans l'affaire *Seaboyer*, a invalidé certaines dispositions du Code criminel qui, pour protéger les victimes de viol, interdisait aux avocats de la défense de produire en preuve le passé sexuel d'une femme. Le plus haut tribunal du pays a aussi ajouté à la liste des motifs interdits de discrimination l'orientation sexuelle, l'état civil et le statut d'autochtone.

Par ailleurs, le dialogue entre le candidat et les parlementaires améliore la transparence d'une nomination quasi immuable, les juges étant nommés jusqu'à l'âge de 75 ans et ne pouvant être destitués que par une procédure complexe et exceptionnelle reposant sur la Chambre des communes et le Sénat.

Lacunes

Je ne prétends aucunement que les juges et les élus doivent répondre d'une imputabilité commune. Les uns et les autres sont animés par une logique substantiellement différente, et je mesure pleinement le danger que leur assimilation réciproque peut faire courir à la démocratie. Les juges n'ont pas à être populaires et il importe peu que leurs jugements le soient. Au contraire, lorsqu'il est question notamment des droits des minorités, les juges proposeront dans certains cas des avancées qui pourraient bousculer la majorité.

Quant à eux, les élus sont plutôt à la recherche d'arbitrage, d'équilibre et d'approbation qui ne doivent en rien guider un magistrat. Cependant, la démocratie peut être bien servie si les élus et les juges entretiennent dans un contexte très précis un dialogue fructueux empreint de respect.

Toutefois, l'exercice conduit par le comité spécial du 27 février dernier comportait des lacunes qui auraient avantage à être corrigées à l'avenir. D'une part, il aurait été utile que les parlementaires aient un accès plus rapide au constitutionnaliste Peter Hogg afin de pouvoir discuter des règles du jeu avant l'audience.

D'autre part, il semble souhaitable que le juge aspirant à siéger à la Cour suprême partage avec générosité ses valeurs. Je suis conscient des limites qu'impose le devoir de réserve d'un juge, mais les balises imposées par les maîtres d'œuvre du processus étaient peut-être trop étroites. Il me semble que pour les fins précises et exceptionnelles de l'audience publique, le processus gagnerait en crédibilité si les députés se faisaient accorder une plus grande marge de manœuvre pour interroger le magistrat.

Le danger d'une restriction trop sévère du dialogue est de transmettre à nos concitoyens une image de la justice qui n'en fait pas un rouage actif de la vie démocratique mais une institution désincarnée qui entretient une très faible correspondance avec les préoccupations des citoyens.

Peut-être faudra-t-il la prochaine fois que les parlementaires soumettent à l'avance par écrit des questions à un tiers neutre qui en évaluera la pertinence et les transmettra à l'aspirant candidat. Je veux bien être un fils de Montesquieu et respecter scrupuleusement l'étanchéité de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, mais pas au prix de l'établissement d'un dialogue à ce point prudent qu'il remet en cause la pertinence de la démarche.

Préparer le Québec de demain

MICHEL AUDET

Ministre des Finances du Québec

Extraits du discours sur le budget lu hier à l'Assemblée nationale

M le président, nous avons, au Québec, une culture d'une richesse inestimable. Nous allons investir davantage dans les installations culturelles et patrimoniales.

J'annonce donc la création du Fonds culturel du patrimoine québécois, doté d'une enveloppe de dix millions de dollars par année, qui sera également alimenté par une partie des revenus de la taxe sur le tabac versée actuellement au Fonds spécial olympique. Il financera la conservation et la mise en valeur des éléments les plus significatifs de notre patrimoine. Les modalités de ce programme seront dévoilées par ma collègue, la ministre de la Culture et des Communications.

Au cours des cinq prochaines années, ce sont 200 millions de dollars en investissements qui seront générés par ce fonds, avec la contribution des partenaires qui y seront associés.

Le gouvernement mettra également à la disposition de la culture une enveloppe de 58 millions de dollars pour la réalisation de projets d'investissements en immobilisations, tels que le développement des bibliothèques municipales et la mise en valeur du patrimoine religieux.

De plus, le gouvernement entend continuer à appuyer nos artistes et à soutenir les différentes institutions culturelles par des actions ciblées. Cette année, comme l'an passé, nous apporterons une aide accrue aux musées. J'annonce que nous allons leur accorder une somme de cinq millions de dollars afin de soutenir le fonctionnement de ces institutions qui constituent aussi des attraits touristiques importants.

J'annonce également une aide supplémentaire récurrente d'un million de dollars destinée aux écoles de formation artistique afin de préparer la relève. Le gouvernement souhaite promouvoir notre culture. Elle est au cœur de notre identité, de notre rayonnement international, et elle est aussi un important levier de développement économique. [...] L'importance des sommes consenties au secteur de la culture témoigne de la priorité que notre gouvernement lui accorde.

Transports en commun

M. le président, les changements climatiques constituent un enjeu majeur du développement durable. Comme vous le savez, les transports sont à eux seuls la cause de près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Privilégier les transports en commun, c'est faire du développement durable.

Les bienfaits des transports en commun sont indéniables. Un autobus remplace jusqu'à 40 voitures et émet six fois moins de gaz à effet de serre. Le transport collectif réduit de façon significative l'engorgement des routes, les embouteillages et les dépenses en infrastructures routières. C'est un choix intelligent, un choix écologique et le choix de notre gouvernement.

J'annonce que 1,5 milliard de dollars seront alloués au cours des trois prochaines années afin de maintenir et de renouveler les infrastructures et les équipements de transports en commun. Parmi les projets prioritaires figurent la rénovation des stations du métro de Montréal et le remplacement de ses wagons, le développement de la desserte nord-est de Montréal par un nouveau train de banlieue et la mise en place d'installations d'entretien pour le Réseau de transport de la capitale.

J'annonce deux mesures qui favoriseront l'utilisation des transports en commun:

- le remboursement complet de la taxe sur les carburants aux sociétés de transports en commun;

■ l'instauration d'un incitatif fiscal pour les entreprises qui assument les coûts du laissez-passer de leurs employés en tout ou en partie et la non-imposition de l'avantage qui en découle pour les employés.

Les véhicules hybrides présentent un potentiel important quant à la diminution des gaz à effet de serre. Afin d'encourager les technologies moins polluantes, j'annonce que nous allons accorder un remboursement de 1,5 milliard pour les infrastructures et les équipements de transports en commun de la TVQ, jusqu'à concurrence de 1000 \$, à l'achat des modèles de véhicules hybrides les moins énergivores.

J'annonce également le remboursement de la taxe sur le carburant payée à l'achat de biodiesel, une autre source d'énergie moins polluante. Par ailleurs, mon collègue, le ministre des Transports, dévoilera bientôt une politique de transports en commun dans laquelle s'inscrivent l'ensemble des mesures que j'annonce aujourd'hui.

M. le président, le développement durable, c'est l'affaire de chaque citoyen, celle du gouvernement qui met en place des outils fiscaux, celle des entreprises qui sont encouragées à y donner suite et celle des Québécois qui sont invités à changer leurs habitudes.

Le développement durable, c'est une responsabilité partagée. [...]

Réduire la dette

La plupart des pays occidentaux et des provinces canadiennes s'affairent depuis quelques années à trouver des moyens pour réduire leur dette.

Le Forum des générations, qui s'est tenu en octobre 2004, a d'ailleurs marqué un point tournant. Les défis de la démographie et des finances publiques ont fait l'objet de discussions animées qui ont démontré que la population est de plus en plus sensibilisée à l'importance de la réduction du poids de la dette.

La dette du Québec demeure en effet trop élevée. Il est prévu qu'au 31 mars prochain, elle atteindra 118,2 milliards. Notre dette représente près de 43 % de notre produit intérieur brut. C'est près du double de la moyenne canadienne.

Cet endettement élevé pourrait se justifier s'il avait servi, pour l'essentiel, à financer des immobilisations ou des mises de fonds rentables dans les sociétés d'État à vocation économique. Or ce ne fut pas le cas. Près des trois quarts de la dette du Québec ont été accumulés au cours des 30 dernières années pour financer des dépenses courantes.

Il reste donc aujourd'hui une dette importante et, si aucune action n'est entreprise, les prochaines générations devront en faire les frais.

La réduction du poids de la dette s'impose également pour mieux faire face au vieillissement de la population et se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt.

Déjà, dans mon dernier discours sur le budget, j'avais annoncé la volonté du gouvernement de ramener le poids de la dette à moins de 40 % du produit intérieur brut d'ici la fin de la décennie. Dans les faits, nous y arriverons plus tôt.

■ L'existence d'un large consensus pour aller plus loin;

■ la nécessité d'encadrer la réduction du poids de la dette par une loi permettant d'assurer l'atteinte des résultats fixés ainsi que la pérennité de la démarche.

Outil concret

Dans ce contexte, pour relever le défi de restaurer l'équité entre les générations et atteindre une plus grande prospérité, le gouvernement a choisi de se fixer une cible explicite: ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025.

Pour atteindre cette cible, nous allons créer le Fonds des générations, comme l'a annoncé le premier ministre dans le discours inaugural. Ce nouveau fonds est la réponse que nous donnons aux Québécois qui sont préoccupés par notre dette.

Le Fonds des générations se veut donc un outil concret, visible, qui nous permettra de mesurer les progrès accomplis au fur et à mesure que la dette diminuera.

Le Fonds sera créé par une loi. Sa gestion sera

confiée à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui le fera fructifier dans le meilleur intérêt des Québécois. Cette approche a d'ailleurs déjà fait ses preuves dans le cas du Fonds d'amortissement des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, dont l'actif s'établit maintenant à plus de 22 milliards de dollars.

Capitaliser sur une utilisation responsable de l'eau

Pour alimenter le Fonds des générations, il n'est pas envisageable d'accroître les taxes ou les impôts actuels. Ce serait en définitive contraire à nos engagements. La réduction de la dette ne doit pas prendre la forme d'un nouveau sacrifice mais celle d'un nouveau bénéfice.

Dans cette optique, une source de revenus nous est apparue appropriée parce qu'elle est liée à une richesse naturelle renouvelable dont le Québec dispose en quantité: l'eau.

J'annonce qu'Hydro-Québec sera graduellement assujettie, à compter du 1^{er} janvier prochain, aux redevances hydrauliques prévues par la Loi sur le régime des eaux et qui s'appliquent déjà aux producteurs privés d'électricité.

Hydro-Québec sera invitée à absorber les coûts de ces redevances principalement par la réalisation de gains d'efficacité et par l'augmentation des revenus liés à l'exportation. S'il y a lieu, le gouvernement sera disposé à modifier, dans le temps, les résultats attendus d'Hydro-Québec.

De plus, j'annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2007, les redevances hydrauliques que perçoit déjà le gouvernement auprès des producteurs privés d'hydroélectricité seront graduellement versées dans le Fonds des générations. Ainsi, sur une base annuelle, des revenus d'au moins 600 millions seront versés dans ce fonds.

Nous avons également l'intention d'y verser une partie des bénéfices qui proviendront de la vente, sur les marchés étrangers, de surplus d'électricité engendrés par l'augmentation prévue de la capacité de production d'Hydro-Québec.

M. le président, nous poursuivrons les travaux déjà entrepris sur les modalités relatives à l'instauration d'une redevance sur le captage de l'eau. Cette dernière voie nécessitera l'adoption d'une loi afin de nous assurer qu'au Québec, l'État soit le seul propriétaire de l'eau.

Les sources de revenus mentionnées vont non seulement contribuer au Fonds des générations mais serviront aussi à promouvoir une utilisation plus responsable de l'eau. C'est cela, le développement durable.

D'autres revenus pourront alimenter le Fonds des générations, notamment ceux découlant de la vente de certains actifs non stratégiques pour l'État.

Une cible exigeante

Nous sommes en marche. Nous fixons l'objectif responsable de ramener la dette en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025. Comme le montre le tableau que je dépose, le poids de la dette dans l'économie aura alors été ramené sensiblement au niveau de la moyenne actuelle des provinces canadiennes grâce au Fonds des générations, qui aura alors atteint près de 30 milliards de dollars, et ce, seulement en tenant compte des redevances hydrauliques.

La mise en place du Fonds des générations aura des effets positifs tangibles sur les finances publiques et l'économie du Québec. Le Québec de demain sera par conséquent moins endetté, moins vulnérable à une hausse des taux d'intérêt, mieux préparé à faire face au changement démographique et, surtout, plus prospère.

Avec la mise en place du Fonds des générations, le gouvernement franchit une nouvelle étape dans l'assainissement des finances publiques.

Cette démarche, une première dans notre histoire, se veut le reflet de la volonté des Québécois de préserver le niveau et la qualité des services publics et d'en assurer la pérennité pour le bien de nos enfants.

M. le président, le Fonds des générations, c'est un appel à une solidarité véritable des Québécois à l'égard des prochaines générations. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendre Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs supplémentaires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (opéra), Paul Bennett (opéra cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Ballargues (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpérier (liens), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (opéra international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rény (opéra), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marie-Pier Frappier, Alexandre Shirots (communisme); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derron, Rachel Rochefort (Ontario); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Clôt, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruellan, Nadia Seloui, Mélanie Simard (publicité), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Morin, Nathalie Zernits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furuy, Ghislaine Lefleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

RÊVE

Les candidats libéraux auront quelque chose à dire quand ils n'agiteront pas l'épouvantail référendaire

SUIITE DE LA PAGE 1

L'impression que le gouvernement a une idée, même vague, de l'endroit où il va. Il a au moins réussi à faire illusion.

Le plan de financement du Fonds des générations au moyen des redevances sur l'eau et des bénéfices d'Hydro-Québec fait preuve d'une imagination certaine, même si, en conférence de presse, M. Audet a eu presque autant de difficulté à l'expliquer que la fois où il avait tenté d'élucider le mystère des politiques de prix de la SAQ.

Il y a là un beau défi pédagogique. Le commun des mortels risque d'avoir un peu de mal à comprendre que le gouvernement investisse 74 millions dans un fonds de réduction de la dette avec le résultat que celle-ci augmente encore de trois milliards. Il faudra plusieurs années avant qu'elle ne commence vraiment à baisser. C'est le genre de plan qu'aurait pondu le père Bougon, a raillé Mario Dumont.

Bien sûr, on est encore très loin de l'Alberta, où la dette n'est plus qu'un lointain souvenir, mais la perspective de voir son poids diminuer à 25 % du PIB d'ici 2025 permet au moins de faire rêver.

Le discours de M. Audet ne contenait pas les passages habituels sur la scandaleuse iniquité fiscale du fédéralisme. M. Audet n'est pas homme à crier au vampire, mais «l'ouverture intéressante» qu'il a évoquée contrastait avec son agacement poli de l'an dernier.

Certes, l'arrivée du gouvernement conservateur à Ottawa a ouvert des perspectives encourageantes, mais il y a aussi que le ton d'ensemble de son budget n'est pas celui d'un gouvernement au bord de l'étouffement financier. D'ailleurs, la comparaison avec l'Alberta illustre bien le fait que le déséquilibre fiscal au Canada est aussi horizontal que vertical.

L'opposition ne laissera personne oublier que les libéraux ont été élus sur la promesse de diminuer les impôts d'un milliard de dollars par année pendant cinq ans et que, cette année encore, ils ont manqué à leur engagement. Cette fois-ci, le PQ a annoncé que la baisse annoncée équivaut à 32 ¢ par semaine, mais le capital d'indignation des contribuables arrive à épuisement.

M. Audet n'a pas joué au père Noël, mais son budget ne constituerait pas un handicap si jamais le premier ministre décidait de déclencher des élections générales à l'automne. Pour un gouvernement qui a pris la mauvaise habitude de commettre gaffe sur gaffe, c'est déjà un progrès.

Dès le début de son mandat, M. Charest avait demandé qu'on juge d'abord son gouvernement d'après son bilan en matière de santé. Même le PQ a dû reconnaître que les crédits qui y seront consacrés vont au-delà des simples coûts de système. Il en va de même de cette autre priorité que devait être l'éducation.

Qu'il s'agisse des régions, des municipalités, du logement social, des transports en commun ou de l'action communautaire, le budget contient suffisamment de mesures ou de bonnes intentions pour permettre aux candidats libéraux d'avoir quelque chose à dire quand ils n'agiteront pas l'épouvantail référendaire. Évidemment, on n'en est pas encore à distribuer les chèques, comme Ralph Klein, mais M. Audet a fait son possible. On peut toutefois se demander quel était l'intérêt d'organiser une série de fuites dans les médias, qui lui ont inutilement fait perdre l'effet de la surprise.

mdavid@ledevoir.com



Les libéraux applaudissent, mais pour l'opposition officielle, ce budget est celui des «illusions» incarnées par le Fonds des générations, financé à même une «nouvelle taxe» imposée à Hydro-Québec.

AUDET

SUIITE DE LA PAGE 1

du ministre des Finances libéral, Ralph Goodale, à l'automne 2005. Le premier ministre Stephen Harper s'est engagé à respecter ce nouveau cadre minimal et à le confirmer dans une loi qui sera déposée au printemps, selon une entente tacite entre MM. Charest et Harper, a-t-on appris.

La seule innovation significative de ce budget, c'est ce Fonds des générations, un instrument sophistiqué qui, s'il ne permet pas dans les faits de rembourser la dette publique, en diminuera plus rapidement le poids. D'ici 2025, ce fonds, confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui aura la tâche de le faire fructifier, sera doté d'un minimum de 30 milliards. Le poids de la dette, une fois cette valeur de 30 milliards tenue en compte, sera réduit de 43 %, son niveau actuel, à 25 % dans 20 ans.

Sur le plan politique, le gouvernement Charest, avec ce fonds nouveau genre, donne de la légitimité au développement tous azimuts du potentiel énergétique du Québec et à l'exportation d'électricité en l'associant à la protection de l'environnement et à l'équité entre les générations. Dans l'entourage du premier ministre, on se félicitait de cette trouvaille.

Le Fonds des générations sera surtout alimenté par de nouveaux droits hydrauliques imposés à Hydro-Québec Production. En 2006-07, l'apport sera insignifiant (74 millions), mais dès 2008-09, 600 millions seront versés au fonds, dont plus de 500 millions proviendront de la société d'État. Hydro-Québec ne pourra pas récupérer cette somme en haussant ses tarifs, a assuré M. Audet. Elle devra réduire ses coûts et accroître ses revenus sur les marchés d'exportation. Une partie des futures redevances sur l'eau, dont les écologistes préconisent l'imposition, garnira aussi ce fonds, de même qu'une partie des profits qu'Hydro-Québec réalisera avec ses exportations.

Mais il ne faut pas se leurrer: la dette du Québec continuera de croître au même rythme au cours des prochaines années, soit près de trois milliards en 2006-07 et 2,5 milliards l'an prochain, puisque le gouvernement poursuit son effort d'investissement dans les infrastructures et le maintien de ses actifs. Le Fonds des générations est conçu pour les générations futures: il ne pèsera dans la balance qu'à long terme.

Il existe une incompatibilité entre les baisses d'impôt massives et le remboursement de la dette, et le budget en témoigne. Aussi, les baisses contenues dans le budget sont modiques. La déduction pour les travailleurs, qui était de 500 \$, est portée à 1000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2007, ce qui représente un manque à gagner de 65 millions pour le gouvernement cette année et de 288 millions sur une pleine année.

La santé et l'éducation sont les grands gagnants du dernier budget Audet. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, disposera de 1,3 milliard de plus, une hausse de 6,3 %. Son ministère encaissera les deux tiers de la marge de manœuvre du gouvernement. L'éducation voit son enveloppe budgétaire croître de 660 millions, ou 5,4 %.

Pour le réseau de la santé, au-delà de la croissance des coûts de système, quelques centaines de millions seront allouées à l'amélioration des services, dont 54 millions de plus pour le maintien à domicile. En outre, le gouvernement bonifie aussi le crédit d'impôt remboursable pour les services de maintien à domicile des personnes âgées.

Le gouvernement poursuit sa stratégie budgétaire de gel des budgets de tous les ministères (une décroissance de 0,2 %), sauf ceux de la Santé, de l'Éducation, de la Famille et des Transports, et à l'exception aussi de la Culture, qui obtient 8,5 % de plus cette année, des Affaires municipales (+4,8 %, afin de reconduire le pacte fiscal avec les municipalités) et de l'Immigration (+5,7 %).

Pour régler l'équité salariale, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, peut compter sur une somme de 1,5 milliard avec un ajout de 457 millions pour l'année en cours. Le gouvernement veut en finir rapidement avec cette question. Il continue de ne remplacer qu'une personne sur deux qui prennent leur retraite, soit une réduction de ses effectifs de 5 %, ou 3721 personnes, ce qui représente une économie de 500 millions.

Afin d'encourager l'utilisation des transports en commun, les entreprises pourront déduire de leurs revenus deux fois la valeur des cartes mensuelles payées à leurs employés. En outre, les employés n'auront pas à inclure cet avantage dans leur revenu imposable comme c'est le cas à l'heure actuelle. Le gouvernement ne prévoit pas un grand engouement pour cette pratique, qui ne lui coûtera que dix millions. Les employés de l'État sont gros Jean comme devant: ils n'ont pas droit à cette mesure.

En matière de développement économique, le gouvernement, pour contrer la grogne qui s'élève des régions-ressources, annonce un train de mesures visant à soutenir l'industrie forestière et ses travailleurs.

Pour l'opposition officielle, ce budget est celui des «illusions» incarnées par le Fonds des générations financé à même une «nouvelle taxe» imposée à Hydro-Québec, a dit le porte-parole en matière de finances, François Legault. Le député de Roussseau s'est toutefois dit d'accord avec l'idée de réduire la dette publique. De son côté, le député de Richelieu et critique en matière d'administration publique Sylvain Simard a parlé d'«un budget de petite misère».

Mais la critique la plus sentie du Fonds des générations est venue du chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, qui milite depuis longtemps pour la réduction de la dette. «Si on demandait au père Bougon de trouver quelque chose à faire en matière de remboursement de la dette, c'est le genre de plan qu'il aurait proposé», a-t-il raillé. Le chef adéquat s'explique mal pourquoi le gouvernement ne rembourse pas la dette avec les nouvelles sommes perçues plutôt que de constituer en parallèle un fonds capitalisé. Il a accusé le gouvernement de vouloir «jouer à la Bourse avec de l'argent emprunté».

Le Devoir

EAU

SUIITE DE LA PAGE 1

au cours des prochaines années (obligation canadienne à dix ans) alors que le rendement moyen dégagé par la Caisse de dépôt l'an dernier est d'environ 15 %. L'effet net sera une réduction de 30 milliards de dollars de la dette d'ici 2025, avec un ratio dette-PIB passant à 25 %, prévoit-on, ce qui correspondrait à la moyenne canadienne actuelle. Ce ratio est de 43 % à l'heure actuelle compte tenu d'une dette de 118 milliards (et d'une dette nette de 104 milliards) dont le seul paiement des intérêts se chiffre actuellement à sept milliards, «ce qui en fait le troisième poste du budget des dépenses après la santé et l'éducation», a souligné le ministre.

Ce fonds pourra s'alimenter à même cinq sources de revenu. Le ministre Audet a parlé hier des droits hydrauliques payés par Hydro-Québec à compter de janvier prochain et des droits déjà perçus auprès des producteurs privés d'hydroélectricité. Il pense aussi à une partie des bénéfices provenant de la vente d'électricité à l'étranger, d'une redevance sur l'eau captée et de la vente d'éléments d'actif non stratégiques.

Les deux premières sources sont clairement ciblées avec des redevances devant passer de 374 millions en 2007-08 à 897 millions en 2025-26. Quant aux trois autres sources, les documents du ministre indiquent que l'«impact est à déterminer».

Une vaste zone grise, donc, qui a fait dire à François Dupuis, directeur, chef économiste adjoint et stratège au Mouvement Desjardins, que «la porte est ouverte à une éventuelle hausse des tarifs d'Hydro-Québec pour réduire la dette».

Dans sa présentation d'hier, Michel Audet a d'ailleurs présenté ce fonds comme étant «le point de départ d'une réflexion plus large sur la dynamique des finances publiques du Québec». Il n'a pas été sans préciser que «le gouvernement se réservera la possibilité, en fonction de l'évolution de la situation, d'affecter au Fonds des générations d'autres sources de revenus».

Pour l'heure, dans sa réponse aux médias hier, le ministre des Finances a clairement exclu qu'Hydro-Québec puisse transférer le poids de ces redevances aux consommateurs. En passant par la filiale Production, la société d'État ne pourra pas évoquer ces droits lors de ses démarches auprès de la Régie de l'énergie, a-t-il souligné. Puisque ces sommes ainsi transférées feront diminuer les résultats consolidés d'Hydro-Québec, la société d'État espère qu'elle compensera avec des gains d'efficacité interne et qu'elle aura recours à plus d'exportations, a-t-il ajouté sans autres détails.

On veut également s'assurer que ce fonds ne sera pas éventuellement utilisé à d'autres fins. «L'Assemblée nationale sera appelée à adopter une loi créant le Fonds des générations. Cette loi assurera la population que les efforts consentis seront durables et déterminera les ressources consacrées au remboursement de la dette, qui deviendra ainsi un processus irréversible.»

Captage d'eau

Ce mécanisme associé à la réduction de la dette a été l'occasion pour le gouvernement de lancer l'idée d'instaurer une redevance sur l'eau captée au Québec. «Avant d'envisager la mise en place de cette redevance, il faudra cependant compléter divers travaux, notamment sur le plan juridique, afin de déterminer le niveau de taxation adéquat et les modalités de perception», lit-on dans les documents budgétaires. Mais sur la base de l'expérience menée en Colombie-Britannique, les revenus du Québec provenant de l'eau captée pourraient être de l'ordre de 11 millions, a-t-on chiffré tout en rappelant que la plupart des provinces ont déjà légiféré pour préciser que l'État est propriétaire de l'eau.

Le Québec recèle 3 % de l'eau douce de la planète, prend-on soin de rappeler. Et on évalue à 3,5 milliards de mètres cubes le volume d'eau prélevé au Québec chaque année.

Le Devoir

ISRAËL

SUIITE DE LA PAGE 1

occupés, comme Sharon l'a fait à Gaza, il souhaite au contraire annexer cette vallée qui est parmi les plus fertiles du Moyen-Orient et représente près du quart de la Cisjordanie. Cette oasis où poussent les palmiers pourrait donc faire la différence, un jour, entre un véritable État palestinien avec des frontières presque normales et ce que plusieurs n'hésitent pas à qualifier debantousans.

Pour l'instant, la route 90 est déserte et n'accueille que quelques rares colons, des jeunes pour la plupart, qui attendent l'autocar sous le soleil pour se rendre à Jérusalem. Les seuls Palestiniens tolérés dans la région font rouler leurs vieilles guimbardeuses sur les petites routes latérales en terre battue.

«Ils font tout pour nous faire partir. Ils détruisent nos maisons et empêchent nos familles de venir nous visiter», dit Abo-Adel Damin. Cet homme dans la cinquantaine a longtemps été chauffeur de taxi à Jéricho, située à une vingtaine de kilomètres. L'ancienne entrée principale de la ville est aujourd'hui bloquée par d'énormes blocs de ciment. Ses habitants, comme les deux millions de Palestiniens, n'ont pas le droit de pénétrer sur cette mince bande de terre de dix kilomètres de large qu'ils ont pourtant toujours fréquentée et qui longe la frontière jordanienne sur une centaine de kilomètres.

Sécurité oblige, seuls les rares résidents dont les papiers portent le nom d'un des villages du Jourdain et les titulaires d'un permis de travail peuvent franchir les points de passage. Ceux qui possèdent des champs tout en habitant ailleurs ont dû les laisser en friche ou les confier à quelqu'un. Pas question de piquer-niquer près du fleuve les fins de semaine. Les enfants ne peuvent plus visiter leur famille et des populations semi-nomades qui descendaient chaque année des montagnes ont été repoussées. Même les chèvres égarées sont «emprisonnées» et leurs propriétaires doivent verser 12 \$ pour les récupérer.

Le gouvernement a beau avoir renoncé pour l'instant à construire ici un mur, comme sur le versant ouest de la Cisjordanie, toutes les raisons semblent bonnes pour exclure les Palestiniens. Une base d'entraînement militaire occupe 500 km² et une réserve naturelle de 6000 acres. La loi permet de confisquer les terres des propriétaires absents. Ceux qui habitent la Cisjordanie les ont souvent perdues. «En faisant main basse sur la vallée, Israël ne s'approprie pas seulement un jardin luxuriant, elle contrôle la frontière orientale d'un éventuel État Palestinien», dit Fathi Khadarat, coordonnateur des comités d'aide agricole palestiniens (PARC), une organisation proche de l'OLP.

Les postes de contrôle sont en train d'avoir raison des derniers fermiers palestiniens. Zidan, qui cultive la terre d'un des propriétaires de la région, n'est pas allé au marché depuis cinq jours. Celui de Beta n'est pourtant qu'à 30 kilomètres. Ses aubergines et ses tomates devront attendre car la route principale est bloquée par des barrages militaires. Et, par les collines, il faut compter deux heures.

Pendant ce temps, les milliers de tonnes de dattes, de raisins et d'aubergines que produisent les 21 colonies juives de la région se retrouvent sur les marchés de Paris et de Londres en moins de 24 heures. Le gouvernement a fait planter un million de palmiers et compte en planter quatre millions de plus. Les colons de Pazaal vendent même de la chair et des peaux de crocodiles en Italie. L'organisation sioniste des femmes américaines Hadassah a financé la construction d'un réservoir à Tirazh dont l'eau est réservée aux colons. Les 5000 Palestiniens de Jiftlik vivent au pied d'un réservoir similaire dans des campements de toile sans eau courante ni électricité. Ils doivent acheter leur eau potable au bidon, 75 ¢ le mètre cube, à la compagnie israélienne Mekorot.

Malgré le petit nombre de colons (7000), le ministère israélien de l'Agriculture a annoncé l'an dernier son intention de doubler leur nombre. Les étrangers

qui s'installent dans la région reçoivent 25 000 \$ par famille et 70 000 mètres carrés de terre cultivable. Ils jouissent aussi de réductions sur le téléphone et l'électricité. De quoi mettre en colère Zidan, qui ne gagne que 8000 \$, et ce, les meilleures années. «Cette année est la plus mauvaise que j'ai connue», dit-il, à cause des contrôles militaires et du prix de l'essence.» Cet ouvrier est pourtant un des plus débrouillards du village. Sa famille s'est d'ailleurs cotisée pour envoyer son neveu, Sani, étudier la médecine à l'Université américaine de Jérôme.

Le fils de Zidan, lui, fréquente une école digne des camps de réfugiés africains. L'école secondaire ouverte l'an dernier accueille 82 élèves dans cinq tentes militaires. Seule la salle des professeurs et le bureau de la directrice sont en dur car le bâtiment date d'avant la conquête, en 1967. Devant les protestations et la mauvaise image que donnait le pays cette école en toile, on avait promis une dérogation. Mais les élections ont tout reporté aux calendes grecques. L'aide promise des États-Unis n'est pas venue elle non plus. «Ce n'est pas normal d'étudier dans une tente, dit la petite Wafaa, surtout l'été, quand il fait chaud.» En mai, l'atmosphère sera étouffante. Son camarade Saïd se demande, lui, si l'école aura un jour une bibliothèque. «On se croirait au Soudan», dit la jeune directrice Nawal Khair Kanouri. Dans ce décor désolé et aride, le cours du professeur de sciences sur les pluies acides revêt un caractère pour le moins esotérique.

«Nous voulons avoir des maisons, dit Zidan, mais nous voulons surtout la liberté, la liberté de ne pas subir les contrôles militaires à tout moment ou de voir les bulldozers détruire ce que nous avons construit.» Tant que les habitants vivent sous des toits de toile et tendent des toiles entre deux poteaux, les militaires ne disent rien. Mais dès qu'ils élevant un mur en dur, les tribunaux peuvent ordonner sa démolition immédiate.

Dix ans après la destruction de sa maison, Anesah vient tout juste de la reconstruire un peu en retrait,

adossée à l'entrepôt où travaille son mari. De grandes toiles de plastique cachent ces murs illégaux aux regards indiscrets. La famille Ahmad Bsharat a emprunté 6000 \$ à la coopérative pour bâtir ces quelques pièces qui abritent cinq enfants. Mais elles peuvent être détruites à tout moment. La dernière fois, la famille avait vécu une semaine sous un arbre. Pendant trois ans, elle s'est contentée d'un toit de toile et de murs en toile. Elle a ensuite vécu dans l'entrepôt avant de pouvoir enfin reconstruire. Les travaux se sont étalés sur quatre mois. Il a fallu transporter les matériaux la nuit en cachette. Il y a deux semaines, six maisons ont été rasées dans le village. «La nôtre peut y passer n'importe quand», dit Anesah.

Cette mère de famille ne comprend pas pourquoi Israël s'acharne sur cette région. Le pays a toujours attaché une grande importance à sa frontière avec la Jordanie. L'élection récente du Hamas en Palestine, la perspective d'un Irak chiïte et la menace nucléaire iranienne n'ont fait que renforcer cette conviction, disent les experts. Les propositions d'Ehoud Olmert n'ont été contestées par personne. «Les événements des derniers mois ne font que renforcer la nécessité pour Israël de rester dans la vallée du Jourdain», écrit Yossi Alpher, directeur du périodique *Bitterlemons*, publié sur Internet. Même si, «à long terme, Israël n'a pas plus besoin de colonies dans la vallée du Jourdain que dans le reste de la Cisjordanie».

Du haut de ses 75 ans, le vieil Ali Baniodh a beau vivre dans une mesure, il se réjouit d'avoir ses 40 enfants et petits-enfants autour de lui. Assis sous un verset du Coran, cet arrière-grand-père est convaincu qu'Allah a puni les habitants de Jiftlik. «C'est lui qui a envoyé les étrangers», dit-il. Mais ce n'est pas l'opinion de son petit-fils Mohand, qui travaille dans une plantation pour 17 \$ par jour. «Moi, je crois qu'on n'a pas une bonne vie, dit-il. Je crois qu'on mérite d'être traités comme des êtres humains.»

Correspondant du Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390